



**Interprofessions : des avancées au Ghana et au Burkina Faso**

**Accord de Hong Kong, un consensus fragile**

**La corruption n'est pas une catastrophe naturelle !**

**Mieux vendre. Initiatives locales et négociations internationales**



1

1. DOMINIQUE GENTIL : L'ANCIEN PRÉSIDENT  
2. FREDDY DESTRAIT : LE NOUVEAU PRÉSIDENT



2

3. NARCISSE TOMETY & DAOUA DIAGNE  
4. DENIS PESCHE & SOULEYMANE OUATTARA



3



4

ATMOSPHÈRE STUDIEUSE LORS DE L'AG DE L'IR

INTER-RÉ-SEAUx DÉVELOPPEMENT RURAL (IR) : UNE ASSOCIATION DE PLEIN DROIT

**2005** S'EST TERMINÉE SUR les chapeaux de roues pour l'IR, mais surtout sur la concrétisation d'un projet longuement mûri : la création de l'association Inter-réseaux Développement rural.

Ainsi, le 28 septembre 2005, comme annoncé dans GDS n°32, une assemblée générale constitutive réunie à Paris pour la journée a adopté les statuts de l'IR. Des statuts déposés auprès du bureau des associations de la préfecture de police de Paris. Prochainement, le journal officiel le publiera : l'association Inter-réseaux Développement rural est née !

Plusieurs raisons ont motivé cette « institutionnalisation », au premier rang desquelles la volonté de donner une personnalité juridique propre à l'association pour qu'elle puisse mieux se positionner dans le paysage de la coopération au développement et répondre aux sollicitations de ses partenaires. D'autres motivations fortes ont été : la volonté de donner à l'IR une dimension européenne, et d'aller vers des partenariats renforcés avec ses homologues du Sud ; également le souhait — pourquoi s'en cacher — de diversifier ses sources de financement, afin de mieux développer ses activités.

Les missions de l'IR n'en demeurent pas moins attachées à autant de convictions... avec des orientations fortes

réaffirmées, comme le souhait de s'ancrer plus que jamais sur le terrain, plus particulièrement en Afrique. À cet égard, la participation de membres africains du réseau (du Bénin, du Burkina Faso et du Sénégal) à l'assemblée générale constitutive est un signe fort. Toujours dans la continuité, il faut également souligner la fidélité de nos partenaires, que sont l'Adeprina, membre de la nouvelle assemblée générale, et, bien entendu, le ministère français des Affaires étrangères, qui demeure notre principal bailleur pour l'année à venir.

Les statuts stipulent (article 2 : Objet) « L'association Inter-réseaux Développement rural a pour objet de gérer le réseau, de favoriser et d'enrichir la réflexion et les pratiques concernant les thématiques du développement rural dans les pays du Sud et les modes de coopération dans ce domaine. Pour ce faire, elle s'est fixée comme objectifs de créer des conditions d'échanges et de débats entre acteurs d'horizons divers, du Sud et du Nord, et de mener des actions correspondantes ». Dans leur article 5 (nature des actions), il est dit : « L'association met en œuvre les actions suivantes :

– la production et la diffusion d'informations sur les thématiques du développement rural, via différents supports et médias ;

– la production et la diffusion d'analyses dans le but d'approfondir et d'enrichir les thèmes relatifs au développement rural, via notamment des groupes de travail et publications ;

– l'organisation et l'animation de débats, via notamment des rencontres, ateliers, forums. »

L'IR pourra ainsi continuer de mener ses activités tout en développant de nouvelles fonctions s'il le souhaite ou si la demande se fait sentir.

Le conseil d'administration élu par l'assemblée générale constitutive est composé de : Thierry Défense, Freddy Destrait, Jean-Claude Devèze, Daouda Diagne, Dominique Gentil, Laure Hamdi, Jean-Michel Pinet, Bruno Vindel. Il a élu un bureau de 3 membres composé de : Freddy Destrait (président) ; Jean-Claude Devèze (secrétaire) ; Bruno Vindel (trésorier).

Freddy Destrait (par ailleurs directeur de SOS Faim Belgique) devient président, en remplacement de Dominique Gentil, qui a, avec patience et détermination, su guider l'IR au travers de transitions parfois houleuses, et l'amener à bon port... Dominique a accepté d'être, une dernière fois, directeur de la publication de *Grain de sel* avant de passer la main à Jean-Claude Devèze pour le numéro 34. Qu'il en soit ici une nouvelle fois remercié.

Enfin, nous profitons de ce nouveau numéro de *Grain de sel* pour souhaiter une excellente année 2006 à tous nos lecteurs et à tous les membres de l'Inter-réseaux Développement rural. Merci à tous pour votre fidélité, votre participation, votre engagement. Pour que, face aux défis de la mondialisation et de la marchandisation du monde, le développement rural ne soit pas un vain mot.

À Paris, le **Secrétariat exécutif** de l'Inter-réseaux est composé de Patrick Delmas, secrétaire exécutif, Sylvie Lopy, secrétaire, Anne Lothoré, coordinatrice technique, Pascal Massetti, chargé de mission TIC et Anne Perrin, rédactrice en chef de *Grain de sel*.

Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles de l'Inter-réseaux, mais celles des auteurs. Les photos, quand elles ne sont pas créditées, sont de la rédaction, de même que les articles non signés. Photo de couverture : © SOS Faim, Gaël Turine.

Tous les articles sont libres de droit, merci de faire figurer la mention « © Grain de sel » en cas de rediffusion et de nous envoyer une copie de la publication.

*Grain de sel* est imprimé sur du papier couché entièrement recyclé (Cyclus Print).

# Un réseau riche d'une histoire et porteur d'avenir

<b>GROS SEL</b>		<b>L'invité de Grain de sel : K.-S. Gopal</b>	<b>4</b>
<b>FORUM</b>	sécurité alimentaire	<b>Niger : Pouvait-on prévoir la crise alimentaire ?</b>	<b>5</b>
	développement, financement	<b>Corruption dans le monde, les pauvres paient plus que les riches</b>	<b>7</b>
	commerce international, mondialisation	<b>Conférence de l'OMC à Hong Kong : un consensus fragile</b>	<b>9</b>
<b>LE DOSSIER</b>		<b>Mieux vendre. Initiatives locales et négociations internationales</b>	<b>11</b>
<b>INITIATIVES</b>	interprofession, céréales	<b>Le CIC-B : Organiser la filière céréales du Burkina</b>	<b>27</b>
	microfinance, gouvernance	<b>Sortie de crise pour Kafo Jiginew</b>	<b>29</b>
	renforcement des capacités, communication	<b>Écrire pour partager les expériences et les savoir-faire</b>	<b>31</b>
<b>BOÎTE À OUTILS</b>		<b>Repères</b>	<b>32</b>
		<b>Kiosque</b>	<b>34</b>
		<b>Agenda et Entre nous</b>	<b>35</b>

FUSION DE TROIS RÉSEAUX soutenus par la coopération française dans les années 80 (Gao, sécurité alimentaire, recherche développement), l'Inter-réseaux Développement rural (IR) est créé en 1996. Très vite, il trouve sa voie, et rassemble, en Afrique francophone principalement, plus de 3 000 membres. La visibilité du réseau est assurée, dès avril 1996, avec la publication du premier numéro de *Grain de sel*. S'il a eu des hauts et des bas au fil des années, comme le rappelle justement mon prédécesseur à la présidence, Dominique Gentil, l'IR n'a jamais cessé de mobiliser l'intérêt de nombre d'acteurs. Cet espace de débat, de réflexion, de capitalisation et de communication sur les enjeux liés au développement rural est plus que jamais nécessaire. La création et le développement de plates-formes en Afrique — dont l'IR Sénégal est aujourd'hui la plus vivace représentation — est son corollaire. Des rapports équilibrés entre nos différentes structures sont indispensables, nous ferons ce qu'il est en notre pouvoir pour les consolider. Mais l'Afrique francophone n'est pas l'unique centre d'intérêt du réseau, qui veille toujours à mener une réflexion comparative avec l'Afrique anglophone, lusophone, les pays du Maghreb, l'Amérique latine et l'Asie — réflexion des plus constructives.

Si l'assemblée générale a constitué un rendez-vous important dans la vie de l'IR en 2005, une activité plus que dense a été développée. Quatre numéros de GDS — nouvelle formule (une maquette stabilisée, des contenus plus variés, des contributeurs diversifiés, grâce à l'appui d'un comité de rédaction impliqué et constructif) ont été publiés. Un nouveau site internet a été mis en ligne. Il reçoit aujourd'hui une centaine de visites quotidiennes, et sa fréquentation ne cesse de croître. Le bulletin de veille a aussi trouvé son rythme de croisière : dans la jungle de l'internet, il représente désormais une piste appréciée d'utilisateurs enthousiastes et réactifs. L'IR a été présent sur le fonds, avec des travaux sur la mise en marché des produits agricoles et le conseil de gestion (ce dernier en partenariat avec l'Afdi, le Cnearc et le Cirad).

Mise en débat, valorisation d'expériences, capitalisation, formation, partenariats sont plus que jamais au cœur de notre métier. Que 2006 soit plus riche encore dans tous ces domaines.

Freddy Destrait, président de l'Inter-réseaux

# L'invité de Grain de sel : K.-S. Gopal



K.S. Gopal

► K.-S. Gopal travaille pour le Centre pour l'environnement basé à Hyderabad, en Inde. Il est également chargé des relations internationales pour Vani<sup>1</sup>, une fédération nationale de 2500 ONG indiennes. Nous avons rencontré M. Gopal alors qu'il participait à Alimenterre à Paris en octobre 2005, pour parler avec lui de Vani<sup>1</sup>, de son association, de coopération internationale Nord-Sud et Sud-Sud. Une rencontre intéressante à plus d'un titre, notre invité se tenant bien loin de toute langue de bois...

**GRAIN DE SEL :** *Quels sont le rôle et l'action du Centre for Environment Concerns (CEC)<sup>2</sup> ?*

**KSG :** Au cœur de notre action se trouve la question de l'alimentation, qui constitue pour nous la condition *sine qua non* de tout développement. Nous travaillons sur les zones sèches non irriguées, où les paysans sont propriétaires de petites parcelles (environ 1 hectare), avec des terres peu fertiles. Il s'agit de cultures vivrières (céréales, pois chiches). Mais les gens travaillent de moins en moins leur terre... on trouve de plus en plus souvent des gens qui pratiquent le métayage, ou d'ouvriers agricoles, parfois payés en céréales. CEC tente de mettre en lien alimentation et travail. Il nous arrive de distribuer de la nourriture, en début de mois, de façon à assurer la sécurité alimentaire aux foyers, ils paient en travail ou en argent selon leurs moyens. Les plus vulnérables sont ainsi renforcés, ils ont de quoi manger tous les mois, ce qui n'était pas évident auparavant.

**Gds :** *Si l'on vous dit « Agrobusiness » ?*

1. Voluntary Action Network India : réseau action pour le volontariat en Inde. Vani est un partenaire de Coordination Sud ; un partenariat qui « vise à faciliter les interactions entre ONG françaises et indiennes et permettre une activité de lobbying efficace auprès des gouvernements indien et français ».
2. ONG basée dans l'Andra Pradesh, Inde du Sud.

« OGM » ? *Que répondez-vous ?*

**KSG :** L'agrobusiness n'a pas, en Inde, la place qu'il peut avoir au Brésil : il fait tout juste son apparition. Et encore, cela n'est pas dans notre secteur, mais dans les zones de culture irriguée. Sur la question des OGM, de mon point de vue il faut distinguer deux choses bien différentes. La question n'est pas « Les OGM oui ou non ? » mais plutôt « Est-ce utile et pourquoi ? » et : « Est-ce disponible ? ». Certains disent que les OGM vont résoudre les problèmes d'alimentation. Mais il y a suffisamment de nourriture dans le monde pour nourrir la planète. Pour l'environnement et la biodiversité, le développement des OGM peut être dangereux.

**Gds :** *Quels sont les échanges entre la société civile indienne et le continent africain ? Quels liens promouvoir et pourquoi ?*

**KSG :** Au niveau de la société civile, il y a très peu d'échanges entre l'Inde et l'Afrique. Au niveau gouvernemental, c'est la même chose. On ne peut attendre aucun profit direct de ce type d'échanges... L'Inde vient de débloquer un fonds de 1 milliard de dollars pour l'Afrique. Il faut dire que l'Inde veut devenir membre du Conseil de sécurité. Si nous avions à travailler en Afrique, je pense qu'il nous faudrait revenir aux priorités que sont la sécurité alimentaire, le développement des ressources naturelles et le développement des infrastructures. Pour moi, l'objectif du développement n'est pas que les

gens soient riches mais plutôt qu'ils soient confiants dans la société, qu'ils y trouvent chacun une place digne. Il ne faut pas parler mais agir. Or jusqu'à présent en Afrique les résultats de la coopération au développement ne sont pas très concluants... Pour moi il faut penser différemment, avoir des alternatives concrètes. Ne soyez pas conduits par les pensées du Nord, et croyez bien que ce qui compte, c'est votre propre force intérieure.

**Gds :** *Comment envisagez-vous de telles alliances à l'avenir ?*

**KSG :** Il y a différentes alliances à avoir, il faut changer les modes de pensée par la pratique. La microfinance ? nous n'en voulons pas, nous le disons. Il faut innover. Il y a 20 ans on parlait de « Gender », et puis on n'en parle plus. Ces sujets ne doivent pas être des fins en soi, ce sont des instruments, rien de plus. Les ONG deviennent internationales, elles perdent le contact avec les populations. Par exemple, les objectifs du millénaire pour le développement sont devenus un « prétexte » pour qu'elles fassent leur plaidoyer. On voit ainsi, de plus en plus, de très grosses ONG qui occupent toute la place, se lancent dans la recherche, etc. Elles attirent de petites ONG forcément, car elles sont également bailleurs de fonds... Mais de telles évolutions ne sont pas souhaitables, le risque étant qu'elles perdent toute légitimité. ■

sans  
commentaire...

Une image

Une parole

Un chiffre



« Allons-nous continuer, en Afrique, à semer du coton pour récolter des déficits, pendant que d'autres, plus nantis, sèment le coton pour récolter des subventions ? »

Le président malien Amadou Toumani Touré sommet Afrique France de Bamako, décembre 2005.

43

pays en développement dépendent de l'exportation d'un unique produit agricole qui assure plus de 20 % de la totalité de leurs recettes tirées de l'exportation des marchandises.

Source : Afrique Agriculture 339, septembre 2005.

# Niger : Pouvait-on prévoir la crise alimentaire ?

► SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

**EN 2005, le Niger a fait la une des médias... crise alimentaire ? famine ? Au final, une seule certitude, malgré une expérience de vingt années de prévention, la crise est apparue dans toute sa gravité. Une évaluation du dispositif national de gestion et de prévention des crises alimentaires au Niger vient d'être effectuée. Son coordinateur, Johny Egg, témoigne.**

► Entretien avec Johny Egg, chercheur à l'Institut national de la recherche agronomique (Inra), coordinateur de la mission d'évaluation du dispositif national de gestion et de prévention des crises alimentaires au Niger. [egg@ensam.inra.fr](mailto:egg@ensam.inra.fr)

La version intégrale de l'entretien est mise en ligne sur le site de *Grain de sel* : [www.inter-reseaux.org](http://www.inter-reseaux.org)

**GRAIN DE SEL :** *Quelles étaient les objectifs de la mission et la composition de l'équipe ? Qui est le commanditaire de la mission ?*

**JOHNY EGG :** L'objectif de la mission était l'évaluation du dispositif national de gestion et de prévention des crises alimentaires au Niger. C'est la coopération française qui a demandé l'évaluation, dont les termes de référence ont été rédigés avec l'Union européenne. L'équipe d'évaluation était pluridisciplinaire : chercheur nutritionniste, économiste, consultants. Par ailleurs deux sociologues ont mené des enquêtes de terrain.

**GDS :** *Le Sahel est réputé comme ayant un dispositif d'alerte précoce unique au monde. Comment a-t-on pu se faire surprendre à ce point au Niger par la crise alimentaire ?*

**JE :** La crise à laquelle on a eu à faire était différente des précédentes crises, à partir desquelles le dispositif de prévention a été fondé. Ainsi surveillait-on principalement des déficits céréaliers, l'offre. Le système existant n'était pas assez attentif à l'évolution des causes structurelles.

Les criquets ont constitué une menace importante, qui a mobilisé des moyens (avec une certaine lenteur, mais la mobilisation s'est finalement faite). Au moment des récoltes, le sentiment était au soulagement, la lutte contre les criquets avait permis de limiter les dégâts.

Il y a certes eu un déficit fourrager important, mais le déficit céréalier n'était pas alarmant et était jugé maîtrisable. La crise s'est fait sentir par la rapidité de la hausse des prix. C'est donc avant tout une crise d'accessibilité. On n'a pas accordé une attention suffisante à la situation des pays voisins, notamment au Nigeria. Or dans le nord du grand voisin du Niger, la production connaissait aussi des difficultés et le marché était tendu en raison d'une forte demande en céréales. Si l'on avait pris en compte ce

facteur, la hausse des prix sur le marché régional et au Niger aurait pu être anticipée. Jusqu'alors, les déficits du Niger étaient en général comblés par les flux transfrontaliers, mais cette année, les pays voisins éprouvaient tous des difficultés à satisfaire la demande.

Le Niger dispose d'un stock national de sécurité, dont une partie est en céréales et l'autre est monétaire. Or le stock physique n'avait pas été remis à niveau (20 000 t étaient disponibles au lieu des 50 000 t prévues) et avec la hausse de prix, il deviendra rapidement difficile de s'approvisionner. Les achats, par ailleurs, ont contribué à la hausse des prix.

Mais ces causes ne sont pas les seules. Deux autres ont joué un rôle déterminant :

- Tout d'abord les populations rurales vulnérables du Niger ont vu leurs conditions de production et de vie se dégrader depuis plusieurs années à travers ce que l'on peut appeler une crise agricole. Chez les plus vulnérables la production ne suffit plus à nourrir la famille même dans les bonnes années.
- Ensuite, la malnutrition chronique et plus précisément la révélation de la crise nutritionnelle. Dès avril, une enquête du programme alimentaire mondial à Maradi et Zinder met en évidence des taux de malnutrition aigus chez les enfants de moins de 5 ans. Médecins sans frontières (MSF) communique ensuite sur l'afflux d'enfants dans ses centres de récupération nutritionnelle à Maradi. Cependant les comparaisons avec les années précédentes montrent que les taux de malnutrition aiguë sont en permanence très élevés au Niger, comme dans les autres pays du Sahel. On est dans une situation de malnutrition, due en grande partie à la dégradation du système de santé publique chronique, face à laquelle les interventions d'urgence sont certes nécessaires, mais insuffisantes.

**GDS :** *Il y a eu de multiples débats sur la nature et l'origine de la crise et de la famine. Quel est votre diagnostic ?*

**JE :** Pour nous, il n'y a pas eu « famine »<sup>1</sup> mais crise alimentaire sévère. Une famine implique un processus sur un temps plus long, où les filets de sécurité des populations vulnérables sont totalement épuisés et que l'aide n'est pas parvenue à compenser. Mais la question a donné lieu à un débat passionné et parfois virulent, notamment entre deux familles d'acteurs qui se sont confrontés dans le diagnostic puis dans les interventions de terrain : les acteurs du développement et les acteurs de l'urgence humanitaire. Les acteurs du développement ont davantage conscience d'avoir à faire à un milieu « à risque », où la crise alimentaire est un risque intégré dans les stratégies des populations. Ils sont plus sensibles à la prévention et aux stratégies d'atténuation qui peuvent éviter les distributions alimentaires gratuites dont les effets pervers sur le moyen terme sont redoutés. De leur côté les acteurs de l'aide humanitaires (organisations internationales ou ONG) conduisent leur action à partir du référentiel du droit universel à l'alimentation et donnent la priorité à l'intervention d'urgence pour laquelle les moyens n'ont pas à être comptés.

**GDS :** *Autre sujet de polémique : les réponses apportées à la crise. Le Niger a été accusé de privilégier le marché au détriment des populations, en refusant l'aide gratuite au profit des ventes de céréales à prix modérés. Quel est votre avis sur ce point suite à l'évaluation ?*

**JE :** Le débat vente à prix modérés/distribution gratuite n'est pas facile.

1. Pour une définition du terme « famine », cf. Howe, Paul & Devereux, Stephen (2004), *Famine Intensity and Magnitude Scales: A Proposal for an Instrumental Definition of Famine*. *Disasters* 28 : [www.blackwell-synergy.com/doi/abs/10.1111/j.0361-3666.2004.00263.x](http://www.blackwell-synergy.com/doi/abs/10.1111/j.0361-3666.2004.00263.x)

En vendant à prix modérés, on espère apporter des vivres tout en faisant baisser le niveau des prix. Les populations ont dit avoir apprécié ces ventes, car il s'agissait de mil, mais les quantités étaient insuffisantes pour avoir un impact sur les prix. Le problème majeur de la distribution gratuite est le ciblage de l'aide. On a procédé à des distributions gratuites généralisées dans les villages identifiés par le système d'alerte précoce comme très vulnérables, mais l'identification initiale a révélé bien des erreurs.

Par ailleurs, l'aide gratuite passe par des canaux spécifiques. Pour la plupart des donateurs, l'aide d'urgence passe obligatoirement par le canal du Pam ou des ONG, en dehors des circuits liés au gouvernement. À partir de la mi-juillet, le paysage a changé, avec l'apparition d'une multitude d'acteurs, ONG occidentales, arabes. La différence de moyen était flagrante entre la cellule de prévention des crises (4 personnes) et les personnels de MSF Suisse, MSF France ou du Pam (une cinquantaine chacun).

Se référant au droit universel à l'alimentation, reconnu par l'Onu, MSF a accusé le gouvernement du Niger d'entraver l'exercice des Droits de l'homme. Le débat a été très virulent. Le gouvernement du Niger a répondu au Pam et aux ONG en invoquant la souveraineté d'un État démocratique. Mais sur le terrain, les acteurs ont su collaborer, quelle que soit leur institution, souvent au-delà des querelles de leurs hiérarchies.

**Gds :** *On a beaucoup parlé de la médiatisation excessive de la crise, selon-vous les médias ont-ils eu un rôle négatif?*

**JE :** Dès le premier diagnostic, en octobre, le dispositif avait lancé avec l'appui du Pam une requête d'aide pour 78 000 tonnes de céréales. Mais cet appel n'a pas été entendu, les donateurs étant mobilisés sur d'autres fronts (tsunami); peut-être aussi parce que le signal donné manquait de crédibilité. Sur ce point la médiatisation a eu un impact positif, la sensibilisation de l'opinion publique des pays du Nord ayant joué un rôle déterminant dans la mobilisation des donateurs (publics et privés).

Mais la médiatisation, en faisant passer la crise de « l'arène locale » à « l'arène internationale » a aussi chan-

gé la donne du déroulement et de la gestion de la crise. Les acteurs locaux ont été d'une certaine manière dépassés, les sièges des agences, comme des ONG, ont souvent pris les affaires en main. À un moment, tous les acteurs sur le terrain ont reçu des pressions fortes de leurs sièges pour la mise en place de distributions gratuites, sous pression des médias et de l'opinion publique. Mais en déformant souvent la réalité, en exagérant certains aspects de la crise, les médias ont aussi compliqué le débat, attisé les divergences entre acteurs de l'aide humanitaire et du développement. Il n'en reste pas moins que la liberté de la presse constitue un frein indispensable face à la spéculation et aux détournements qui accompagnent toute crise et tout afflux massif d'aide.

**Gds :** *Quel est votre diagnostic pour les années à venir?*

**JE :** Pour le pronostic de la campagne (en cours), on retrouve le même débat que l'an dernier, avec un spectre de positionnement très large. Même si la récolte a été bonne, l'endettement des paysans fait craindre que leurs réserves soient épuisées rapidement. Certains paysans ont trois mois d'avance, mais après, c'est l'incertitude. Le dispositif national se montre optimiste, de même que les responsables du Cilss qui se sont exprimés lors de la réunion du réseau de prévention des crises à Paris en décembre. Le Pam, lui, est déjà monté au créneau pour alerter sur les risques potentiels.

À moyen et long terme, compte tenu de l'érosion des filets de sécurité des ménages vulnérables, de la malnutrition chronique et de la forte croissance démographique, on voit mal comment la sécurité alimentaire pourra être assurée si l'on ne s'attaque pas à la pauvreté par des actions sur les structures.

**Gds :** *Quels sont les principaux enseignements à tirer d'une telle crise?*

**JE :** Je verrais quatre principaux enseignements :

– Tout d'abord, il faut intégrer que les médias font partie du processus

de crise. Le signal d'alerte donné, s'il n'est pas relayé par les médias, a peu de chance d'aboutir. Cependant, quand la médiatisation de la crise prend une grande ampleur, la réalité des choses est souvent déformée, ce qui complique le débat et le centre de gravité de la gestion de la crise se déplace dans l'arène internationale. Communiquer est indispensable. Or le dispositif n'a pas su communiquer aux médias... Mais les ONG aussi ont été confrontées à ce problème : la cohérence d'une politique de communication est difficile à établir, entre les sièges et les terrains, entre les différents acteurs d'un même dispositif, etc.

- Le dialogue entre stratégies humanitaires et stratégies de prévention et de développement s'avère très difficile. L'aide humanitaire d'urgence est aujourd'hui globalisée, elle vient « en paquet » avec ses procédures, ses spécialistes, ses pratiques, et des moyens sans commune mesure avec un dispositif national.
- La crise a fait prendre conscience de l'ampleur de la malnutrition au Niger et au Sahel. Au-delà de l'aide d'urgence apportée en 2005, il faut faire face à un problème endémique. Comment intervenir quand les structures publiques de santé sont dégradées et démunies? MSF, le Pam et l'Unicef travaillent à la mise en place d'un programme nutritionnel conjoint.
- Les crises alimentaires sont de plus en plus complexes, avec une imbrication forte du conjoncturel et du structurel, des questions agricoles et nutritionnelles. Les bailleurs de

fonds doivent prendre conscience que le développement agricole a été négligé ces dernières années. Il est de courte vue de bien financer le dispositif de prévention si, dans le même temps, on cesse de financer le développement...

Les bailleurs doivent être prêts à investir sur les politiques de santé et sur les moyens de développement agricole. ■

« IL EST DE COURTE VUE DE

BIEN FINANCER LE DISPOSITIF DE

PRÉVENTION SI, DANS LE MÊME

TEMPS, ON CESSE DE FINANCER LE

DÉVELOPPEMENT...»

# Corruption dans le monde. Les pauvres paient plus que les riches

► DÉVELOPPEMENT, FINANCEMENT

Marie Pauline Voufo, journaliste.  
voufojmp@yahoo.fr

**UNE ENQUÊTE de l'ONG Transparency International révèle des données éloquentes sur l'état de la corruption dans le monde : les pays les plus pauvres (en bonne place les pays africains), sont aussi les plus corrompus. Tout porte à croire que corruption et pauvreté font bon ménage. La corruption, sérieuse menace au développement ?**

SI L'ON CONSIDÈRE que l'un des objectifs du millénaire pour le développement est de réduire de moitié l'extrême pauvreté d'ici 2015, il faut intégrer dans la mise en œuvre des stratégies de travail, des options bien réfléchies et efficaces de lutte contre la corruption. Ce fléau qui gangrène le tissu économique des pays, est un véritable frein à la lutte contre la pauvreté. Selon l'ONG Transparency International (TI) établie à Berlin en Allemagne, la corruption sabote la croissance économique et le développement durable qui pourraient libérer des millions de personnes du piège de la pauvreté. Pour Peter Engen, Président de TI, il n'y a point de doute, « la corruption est une cause majeure de la pauvreté ainsi qu'un obstacle pour la contrer ». C'est comme si ces deux fléaux s'alimentaient réciproquement, enfermant les populations dans un cercle vicieux de misère.

**Cercle vicieux.** Le baromètre mondial de la corruption, publié par TI le 9 décembre 2005 à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre ce fléau, n'a fait qu'enfoncer le clou dans une plaie déjà béante. En considérant la pratique des pots-de-vin comme manifestation principale de la corruption dans le monde, le baromètre mondial de la corruption révèle que les populations des pays à faibles revenus consacrent une part plus importante de leurs revenus (entre un cinquième et un tiers) dans le paiement des pots-de-vin, que les habitants des pays à revenus élevés.

D'après l'enquête commandée par TI à un institut américain de sondage, Gallup International, une infime proportion des ménages dans les pays développés disent avoir payé des pots-de-vin au cours des douze derniers mois, alors que dans les pays d'Afrique, d'Amérique latine, d'Europe orientale et centrale, une grande proportion des familles

avouent avoir versé des pots-de-vin dans la même période, pour pouvoir bénéficier d'un service. Les pays d'Afrique tiennent le haut du pavé. Ce sont en l'occurrence, le Cameroun, l'Éthiopie, le Nigeria, le Togo pour ne citer que ceux là. En Amérique latine, on indexe le Mexique, le Paraguay, le Guatemala. En Europe du Centre et de l'Est, on compte la Lituanie, la Moldavie et la Roumanie. En Asie, le Cambodge.

Selon ce rapport, entre 31 % et 45 % de ménages camerounais, cambodgiens, mexicains et paraguayens ont fait usage des pots-de-vin, de même que 11 % à 30 % de familles nigérianes, kenyanes, togolaises. Par contre, en Suisse, aux États-Unis, en Allemagne et au Canada, moins de 5 % des ménages ont eu à payer des pots-de-vin pour bénéficier d'un quelconque service dans leur environnement. C'est révélateur.

Néanmoins, si l'enquête de TI relève que les pays riches ne sont pas totalement exempts de corruption, le plus grand doute des populations de ces pays porte essentiellement sur l'intégrité de leurs classes politiques. En Afrique et en Amérique latine par contre, les secteurs extrêmement gangrenés par le fléau sont la police et la justice. Le secteur des affaires n'est pas en reste. Les douze premiers secteurs les plus touchés par la corruption sont : partis politiques, parlement, police, secteur judiciaire, secteur des affaires, administration fiscale, douanes, médias, services médicaux, services publics, système éducatif, armée.

**Douze secteurs particulièrement touchés.** Sur un tout autre plan, mais qui corrobore les données et analyses précédentes, l'indice de perception de la corruption (IPC) élaboré toujours par Transparency International, a dévoilé ses résultats pour l'année 2005. Depuis le 18 octobre 2005 en effet, on connaît les bons et les mauvais élèves de l'école de l'intégrité pour cette année. Au vu du classement publié par TI, les nations les plus corrompues sont aussi



N.B. : Les plus mauvaises notes reviennent aux pays les plus corrompus. À la lecture des résultats, le constat est frappant : Les pays les plus corrompus sont aussi parmi les plus pauvres du monde. Le mariage entre corruption et pauvreté semble scellé. Seul le développement peut briser un tel lien de manière durable.

**LES PAYS LES PLUS INTÈGRES ET LES PLUS CORROMPUS**

Les dix pays les plus intègres du monde sur 159 notés par Transparency International

Pays	Note de l'IPC 2005 (note/10)
Islande	9,7
Finlande	9,6
Nouvelle Zélande	9,6
Danemark	9,5
Singapour	9,4
Suède	9,2
Suisse	9,1
Norvège	8,9
Australie	8,8
Autriche	8,7

Les dix pays les plus corrompus du monde sur 159 notés par Transparency International

Pays	Note de l'IPC 2005 (note/10)
R.D. Congo	2,1
Angola	2,0
Côte d'Ivoire	1,9
Guinée équatoriale	1,9
Nigeria	1,9
Haïti	1,8
Myanmar	1,8
Turkménistan	1,8
Bangladesh	1,7
Tchad	1,7

☉ parmi les plus pauvres. Dans tous les cas, aucun pays riche ne se trouve au bas de l'échelle (cf. tableau).

Ce tableau illustre sans ambages le drame qui use le tissu social des pays à faibles revenus. Le double fardeau de la pauvreté et de la corruption est lourd à porter. Il amenuise les efforts de développement, même ceux programmés dans le cadre des objectifs du millénaire élaborés par les Nations unies. C'est à juste titre qu'on dit de la corruption qu'elle est une menace pour le développement, un facteur de sous développement.

Selon l'indice de perception de la corruption 2005, les cinq pays sur un total de 159 étudiés, où la corruption est perçue comme étant la plus aiguë

sont : le Tchad, le Bangladesh, le Turkménistan, le Myanmar et Haïti. Sauf preuve du contraire, ces nations figurent aussi au top des nations les plus pauvres de la planète.

**Les ressources naturelles sont spoliées.** Fait marquant, les pays africains les plus mal classés sont aussi des pays producteurs de pétrole ou d'autres ressources naturelles. Ces dernières années, le Cameroun et le Nigeria, tous deux nations pétrolières, se disputaient le haut du pavé des pays les plus corrompus. En 2005, le Tchad, nouveau venu dans le cercle des pays producteurs de pétrole, leur a ravi le maillot jaune selon l'IPC. La Guinée équatoriale qui brasse aussi désormais de gros fonds issus de l'exploitation du pétrole, est entrée dans la danse et prend une bonne place dans le classement des pays où le niveau de corruption est perçu comme étant aigu.

La République démocratique du Congo, grand pourvoyeur de ressources naturelles et autres minerais précieux, garde sa place parmi les plus corrompus. Il faut néanmoins compter dans ce cas précis, avec l'état de guerre et d'instabilité dans lequel sombre le pays depuis des années; la guerre favorisant les pillages et autres détournements des ressources.

En matière de pillages des ressources naturelles, les ONG Greenpeace, Amis de la Terre et WWF ont eu à dénoncer les dispositifs qui contribuent à la surexploitation et à la disparition des forêts tropicales avec sur place, la complicité des fonctionnaires corrompus. La tendance étant de ne commercialiser d'ici 2010 que du bois issu de forêts gérées de manière durable, ne devrait plus être encouragée que la vente du bois éco-certifié, c'est-à-dire reconnu comme issu de forêts gérées dans le respect des normes environnementales et labellisé comme tel. Le plan d'actions en faveur des forêts tropicales adopté il y a à peine deux ans se délite aujourd'hui face aux divers labels de certification du bois. Des labels dont on ne maîtrise pas toujours les processus de délivrance. Du coup, un bois exploité dans une forêt de manière non durable, devient miraculeusement du bois éco-certifié du fait de la signature d'un fonctionnaire amadoué à force de pots de vins. C'est ce que les associations de défense de l'environnement appellent « blanchiment du bois ».

**Même le dispositif de lutte anti-corruption n'est pas épargné.** Les effets de la corruption sont si dévastateurs qu'ils atteignent de plein fouet même les structures mises en place pour lutter contre la corruption. Dans les pays africains, il est fréquent d'entendre dire que tel ou tel fonctionnaire « a négocié » (une façon plus courtoise de dire qu'il a corrompu) pour être nommé responsable ou tout simplement pour faire partie du comité de lutte contre la corruption dans son ministère ou dans une quelconque structure. Ces comités qui sont créés ça et là pour les besoins de la cause, bénéficient le plus souvent de fonds consistants pour l'opérationnalité des actions anti-corruption. Mais que ne voit-on pas? Des responsables de comités et leurs membres détournent allègrement les fonds à des fins personnelles. La machine s'entretenant d'elle-même, une partie des fonds détournés sert à maintenir de bonnes relations avec ceux qui ont la signature et nomment les membres des comités.

Même les fonds issus de l'initiative pays pauvres très endettés (fonds PPTÉ), initiative entrant dans le cadre de l'annulation de la dette et à laquelle ont été éligibles dix neuf pays africains, ne sont pas épargnés de corruption. Transparency International note que « ces pays font encore face au risque important de voir leurs ressources, libérées du paiement de la dette et entrant à présent dans les budgets nationaux, se perdre pour cause de cupidité, gaspillage ou mauvaise gestion ».

Pour rendre plus efficace l'aide au développement et pour atteindre les objectifs humains et économiques cruciaux définis par la communauté internationale, TI pense qu'il faut à tout prix juguler la corruption. Cela est possible car, comme dirait David Nussbaum, directeur exécutif de TI, « la corruption n'est pas une catastrophe naturelle. C'est un pillage de nombreuses opportunités pour les hommes, femmes et enfants qui sont le moins à même de se protéger ». C'est donc l'exploitation pure et simple de personnes en position de faiblesse.

Ainsi vue, la corruption n'est pas une fatalité. C'est un phénomène provoqué et entretenu délibérément, qui a un début et peut avoir une fin. Pourvu que les différents acteurs de la société à tous les niveaux, le veulent. ■

« LES EFFETS DE LA CORRUPTION

SONT SI DÉVASTATEURS QU'ILS

ATTEignent DE PLEIN FOUET MÊME LES

STRUCTURES MISES EN PLACE POUR

LUTTER CONTRE LA CORRUPTION »

# Conférence de l'OMC à Hong Kong : un consensus fragile

► COMMERCE INTERNATIONAL,  
MONDIALISATION

Vanessa Alby-Flores, Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement (Iram) v.flores@iram-fr.org

**L**A CONFÉRENCE de l'Organisation mondiale du commerce à Hong Kong a débouché sur un accord. Quel accord ? Plus spécifiquement, que s'est-il passé à propos des négociations sur le coton ? Nous vous proposons ci-dessous quelques éléments de réponse, une lecture bien utile en préalable au dossier ci-après...

LA SIXIÈME CONFÉRENCE ministérielle de l'OMC qui s'est tenue du 13 au 18 décembre 2005 a débouché sur un accord *a minima*. Le texte de la déclaration apporte peu d'avancées sur l'élaboration des modalités agricoles initialement programmée pour Hong Kong. En effet, il ne contient pas de précisions sur les chiffres, les formules et les dates pour la réduction des subventions et des tarifs agricoles. Ce résultat n'est pas une surprise puisque les positions des négociateurs étaient toujours très divisées à un mois de la conférence. Dans ce sens, le texte se contente de définir quelques paramètres généraux

pour guider l'élaboration des modalités. La date retenue pour arriver à un accord sur ces modalités est celle du 30 avril 2006, et celle du 31 juillet pour présenter les listes complètes des engagements par pays. Il reste à s'interroger sur la capacité des pays à respecter ce délai

compte tenu des divergences profondes sur le dossier agricole.

**Élimination des subventions à l'exportation en 2013 : décision majeure de la conférence, enjeu majeur ?** Parmi les trois volets agricoles, la concurrence à l'exportation a fait l'objet des décisions les plus concrètes de la conférence. En effet, l'établissement d'une date butoir pour l'élimination des subventions à l'exportation et des disciplines à effet équivalent est une des seules avancées du texte adopté à Hong Kong. Malgré un consensus assez large sur la date de 2010, celle de 2013 a été retenue dans la version finale du texte. Cette modification a permis d'aboutir à un accord car l'Union européenne et la Suisse restaient opposées à la proposition d'un

délai de cinq ans. La nouvelle échéance coïncide avec la fin du budget actuel de l'UE, ce qui lui permet de maintenir la politique agricole commune (Pac) inchangée jusqu'à cette date.

Il faut toutefois noter que l'élimination des subventions à l'exportation ne constitue pas un enjeu majeur pour un grand nombre de pays. Le recours à ces subventions a diminué de façon significative lors des dix dernières années et les exportations subventionnées sont restées en dessous des niveaux autorisés en termes de volumes et de dépenses budgétaires.

En ce qui concerne les autres formes de soutien, le texte introduit certaines disciplines en matière de concurrence à l'exportation. Les crédits, les garanties et les assurances de crédit à l'exportation devront ainsi être autofinancés et mis en place pour une courte durée<sup>1</sup>. Les disciplines concernant les entreprises commerciales d'État exportatrices seront étendues aux entreprises ayant un pouvoir de monopole. Au sujet de l'aide alimentaire, le texte prévoit des disciplines sur l'aide en nature, la monétisation et les réexportations en vue d'éliminer le détournement commercial. Il encourage le maintien d'un « niveau adéquat » et la création d'une « catégorie sûre » afin de faire face à des situations d'urgence, mais ne définit pas précisément ces termes.

**Et en matière de soutien interne : toujours flou<sup>2</sup>.** Dans ce domaine, les engagements restent assez limités. Le texte prévoit une réduction du soutien total au moins égale à la somme des réductions des mesures de la catégorie orange, de la catégorie bleue et des exemptions de « minimis »<sup>3</sup>. Cet engagement vise à éviter le « transfert de catégories » qui consiste à reclasser les

1. Les assurances de crédit concernent celles ayant des périodes de remboursement de 180 jours et moins.

2. À propos du classement des subventions en catégories, cf. encadré page 10.

mesures afin de contourner les engagements de réduction. Il est néanmoins moins contraignant que la proposition initiale selon laquelle la réduction totale devait être plus importante. En outre, la réduction de la « mesure globale de soutien » (MGS) s'effectuera sur la base d'un système de fourchettes. Il y aura trois niveaux différents avec des abaissements linéaires plus élevés dans les fourchettes supérieures. Le texte n'apporte cependant aucune précision concernant les seuils des fourchettes, les pourcentages de réduction et les dates de mises en œuvre.

Quant aux mesures de la catégorie verte, le texte reste flou car il renvoie aux dispositions prévues dans l'accord cadre de juillet 2004. Ce dernier prévoit de réexaminer et clarifier les critères de cette catégorie afin de faire en sorte que les mesures de la catégorie verte n'aient plus d'effets de distorsion des échanges. Le texte adopté fait mention de la nécessité d'inclure les programmes des pays en développement ayant un effet distorsif sur les échanges.

**Accès au marché... un point favorable aux PED : disposition concernant les « produits sensibles ».**

Les réductions tarifaires seront aussi réalisées en fonction d'un système de fourchettes (quatre au total). Le texte ne précise cependant pas les seuils qui seront appliqués aux pays développés et en développement. Une disposition qui a été accueillie favorablement, notamment par les membres du G-33, est celle concernant les « produits sensibles ». En effet, le texte prévoit que « les pays en développement auront

3. Dans le cas des pays développés, la clause de minimis permet d'exclure de la MGS le soutien inférieur à 5 % de la valeur de la production. Pour les pays en développement, elle permet d'exclure de la MGS le soutien par produit et le soutien autre que par produit représentant moins de 10 % de la valeur de la production.

« L'ACCORD « N'EST PAS SUFFISANT

POUR FAIRE DE CETTE RÉUNION

UN VRAI SUCCÈS, MAIS IL L'EST POUR

ÉVITER UN ÉCHEC »,

PETER MANDELSON, COMMISSAIRE

EUROPÉEN AU COMMERCE. »

la flexibilité de désigner eux-mêmes un nombre approprié de lignes tarifaires, comme produits spéciaux, guidés par des indicateurs fondés sur les critères de la sécurité alimentaire, de la garantie des moyens d'existence et du développement rural ». Ils auront également « recours à un mécanisme de sauvegarde spéciale » pour protéger les agriculteurs contre une brusque poussée des importations ou un effondrement des prix à l'importation. Ce mécanisme de sauvegarde pourra être déclenché selon deux critères : les quantités importées et les prix.

Malgré ces quelques décisions d'ordre général, le texte adopté à la conférence de Hong Kong reflète un consensus fragile. Il a permis d'éviter un blocage total dans les négociations en reportant la plupart des grandes décisions à plus tard. Aucun consensus n'a pu être dégagé près de 16 mois de négociations depuis juillet 2004... Est-il réaliste de penser que les pays vont arriver à le faire d'ici fin 2006 ?

**Quelles avancées sur les négociations sur le coton ?** L'Accord Cadre de juillet 2004 avait prévu de « traiter le coton de manière ambitieuse, rapide et spécifique, dans le cadre des négociations sur l'agriculture » mais cette décision n'a pas abouti à des résultats concrets lors de la conférence de Hong Kong.

En ce qui concerne la concurrence à l'exportation, le texte prévoit l'élimination de toutes les formes de subventions à l'exportation en 2006. Cette disposition concerne surtout le programme américain « Step 2 » car les autres pays développés ne sub-

ventionnent pas leurs exportations de coton. Cette décision ne constitue pas cependant une véritable avancée. Les subventions américaines au coton ont été condamnées par l'organe de règlement des différends à l'OMC en juillet 2005. Par conséquent, les États-Unis sont, dans tous les cas, contraints d'éliminer ces subventions.

Quant aux subventions internes à la production de coton, le texte reste flou : « les subventions internes à la production de coton qui ont des effets de distorsion des échanges seront réduites de manière plus ambitieuse que la formule générale à convenir ». Dans ce sens, aucune réduction ne pourra être envisagée avant que les modalités de réduction du soutien interne total soient définies.

Enfin, les pays développés se sont engagés à accorder un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingents aux exportations de coton en provenance des PMA, à compter de la conclusion des négociations du cycle de Doha. Les pays africains sont toutefois peu susceptibles de bénéficier de cette disposition. Ils n'exportent pas de coton aux États-Unis et, sur d'autres marchés, ils rentrent en concurrence avec les exportations américaines subventionnées. ■

« **C**ES PAYS ont fait des concessions sur la question des subventions aux exportations. Nous notons aussi que les pays développés membres de l'OMC se sont accordés pour ouvrir leurs marchés sans quota, ni droits de douane aux pays producteurs de coton.

Malheureusement, pour l'heure la question essentielle : celle des soutiens internes ne fait l'objet d'aucune proposition concrète. Or, ces soutiens internes représentent près de 90 % de l'ensemble des subventions américaines au coton, tandis qu'ils constituent la quasi-totalité des soutiens européens.

Ces soutiens ont aussi été condamnés par l'OMC et devaient être éliminés en 2005. Si les membres ne s'accordent pas sur ce calendrier, ni sur aucun autre calendrier on peut se demander comment fonctionne cette institution ».

François Traoré, président de l'association des producteurs de coton africains, AProCA. ([www.aproca.net](http://www.aproca.net)) ■

**S**ELON LA TERMINOLOGIE DE L'OMC, les subventions sont généralement classées en « catégories », désignées par une couleur à l'image des feux de signalisation : catégorie verte (autorisées), orange (ralentir — c'est-à-dire opérer des réductions), rouge (interdites). Dans l'accord sur l'agriculture, il n'y a pas de catégorie rouge, bien que le soutien interne qui excède les niveaux d'engagement de réduction relevant de la catégorie orange soit interdit, et il existe une catégorie bleue qui concerne les subventions liées aux programmes de limitation de la production. (Source : [www.wto.org](http://www.wto.org)). On retrouvera cette référence aux couleurs en page 14 du dossier. ■

#### PRINCIPAUX ENGAGEMENTS CONCERNANT LE COTON

Subventions à l'exportation	Élimination de toutes les formes de subventions à l'exportation de coton par les pays développés en 2006.
Accès aux marchés	Engagement des pays développés à accorder un accès en franchise de droits et sans contingent aux exportations de coton en provenance des PMA à compter du début de la période de mise en œuvre.
Soutien interne	Réduction plus ambitieuse des subventions internes à la production de coton et période de mise en œuvre plus courte que celle prévue dans la formule générale.

**L**ES CHOSES ont-elles vraiment changé depuis le dossier de GDS<sub>24</sub> (octobre 2003) sur le commerce des produits agricoles? Ce numéro, préparé avant la 5<sup>e</sup> rencontre de l'OMC (Cancún, septembre 2003) proposait un compte-rendu du forum internet organisé par l'Inter-réseaux sur « Le commerce des produits agricoles dans les pays ACP et son rôle dans la dynamisation des économies locales ». Il proposait aussi un point sur ce que chacun s'accorde aujourd'hui à nommer « l'échec de Cancún ».

Quelques années et une rencontre de l'OMC plus tard, où en sommes-nous? Un accord a été signé à Hong Kong. Est-ce pour autant une réussite? Quels sont les enjeux de la libéralisation pour les agricultures des pays du Sud? Et comment les producteurs des pays d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique latine s'en sortent-ils?

Ce dossier aborde dans un premier temps la libéralisation, ses implications, et donne la parole à un représentant du Roppa de retour de Hong Kong. Dans une seconde partie, il offre un catalogue varié d'initiatives et stratégies de commercialisation... depuis les travaux de l'IR sur la mise en marché jusqu'à la rencontre du CTA sur les systèmes d'information sur les marchés, en passant par des initiatives péruvienne et bolivienne d'organisation collective, une expérience d'interprofession riz au Ghana, et l'espoir que fait naître le commerce équitable chez certains petits producteurs africains.

Difficile de parler de tout et de traiter chaque sujet dans le détail, gageons que ce dossier contribuera à l'édification d'une mondialisation plus juste... en présentant des éléments d'explication et de débat aux acteurs qui en ont aujourd'hui le plus besoin : les producteurs du Sud...

**Organisation mondiale du commerce et libéralisation**

**12**

**Comment mieux commercialiser, ici et ailleurs**

**18**

**le dossier :**

**Mieux vendre. Initiatives locales et négociations internationales**

## Libéralisation agricole, quelles implications pour les pays du Sud ?

► Bénédicte Hermelin, Groupe de recherche et d'échanges technologiques (Gret).  
hermelin@gret.org

DEPUIS une vingtaine d'années, les agricultures des pays en développement et notamment les agricultures africaines font face à des processus de libéralisation. Derrière ce terme se cachent deux mécanismes indépendants. Le premier est le retrait de l'État des activités productives : il s'agit de permettre aux acteurs économiques (producteurs agricoles, bien sûr, mais aussi commerçants et transformateurs) d'exercer leurs activités librement, sans intervention étatique déresponsabilisante. L'ouverture des frontières aux produits importants est le second volet de la libéralisation : l'abaissement des droits de douane, la réduction voire la suppression des mesures de contrôle des importations (comme les prix minimaux, les monopoles d'importation, les quotas d'importation) permettent cette ouverture. Ces deux mécanismes ne sont pas forcément liés, mais sont en général apparus successivement,

notamment dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre.

**Pourquoi libéraliser l'agriculture ? Objectifs et étude de cas au Bénin, au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire.** La libéralisation de l'agriculture vise à faciliter la concurrence pour améliorer l'efficacité économique : la compétition entre acteurs économiques liée à la mise en concurrence doit permettre une réduction globale des prix et/ou une amélioration de la qualité des produits. La stimulation des échanges commerciaux liés à la libéralisation permet d'augmenter la croissance économique globale. Enfin, les consommateurs intermédiaires ou finaux bénéficient d'une baisse des prix et d'une augmentation de la qualité. La concurrence accrue, selon la théorie économique, doit permettre de favoriser les producteurs les plus efficaces (c'est-à-dire ceux qui produisent et sont capables de vendre au meilleur

coût), et de spécialiser les producteurs et les régions, en vertu des avantages comparatifs.

La libéralisation agricole a pris des visages différents selon qu'elle s'applique à des produits d'exportation ou destinés à l'approvisionnement des marchés locaux. Dans le premier cas, il ne s'agit bien sûr pas d'abaisser les droits de douane, mais du retrait de l'État des activités de production et de commercialisation. Dans la plupart des pays africains, les cultures d'exportation représentent un apport important à l'économie nationale, justifiant ainsi une intervention étatique à plusieurs niveaux, *via* des monopoles d'État : contrôle de la production, de la mise en marché, du prix.

Ainsi, les sociétés cotonnières ouest-africaines intervenaient en fournissant les intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires) aux producteurs, en entretenant les pistes rurales, en apportant un appui technique, en collectant le coton graine, en l'égrenant puis en le commercialisant. La libéralisation, qui n'est pas encore réalisée dans tous les pays, consiste à privatiser les sociétés cotonnières, en confiant leur gestion à des entreprises privées, donc la structure diffère d'un pays à l'autre : les producteurs participent ou non au capital des nouvelles sociétés, une zone de collecte est attribuée à chaque firme ou bien elles se font concurrence. Au Bénin par exemple, l'égrenage est assuré à 48 % par des entreprises privées, le reste par une société para-étatique. Trois entreprises interviennent dans le secteur de l'égrenage au Burkina Faso, dans trois secteurs délimités. L'ancienne entreprise cotonnière est désormais détenue à part égale par l'État, les producteurs et le secteur privé. La participation de producteurs est aussi effective dans les deux nouvelles sociétés. Une organisation interprofessionnelle intervient dans la fixation des prix, les intrants ou le développement du secteur. L'expérience montre que lorsque les producteurs participent au capital de la nouvelle société, ils arrivent mieux à faire prendre en compte leurs intérêts. En revanche, la mise en concurrence directe de plusieurs sociétés dans une même zone de collecte du coton conduit à une guerre des prix, qui au final n'est jamais profitable aux producteurs. En effet, si dans un premier temps elle

### LE CACAO EN CÔTE D'IVOIRE

LA CÔTE D'IVOIRE est le principal (et de loin) producteur mondial de cacao : elle fournit en effet 40 % des fèves de cacao. On recense 700 000 planteurs de cacao, et six millions de personnes (soit 40 % des ivoiriens) vivent du cacao, qui pèse donc d'un poids très important dans l'économie nationale. Il représente à lui seul 40 % des recettes budgétaires, 50 % des exportations et 15 % de la richesse nationale. Ces chiffres expliquent le caractère stratégique de cette production, et la forte implication de l'État dans la commercialisation. La Caisse de stabilisation (Caistab), organisme para-étatique, fixait les prix intérieurs et à l'exportation. Elle permettait ainsi une stabilisation des prix versés aux producteurs, mais le transport de la marchandise du champ au port d'exportation, était assuré par des opérateurs privés, agréés par la Caistab. Ce système assurait aussi un accès au crédit, une gestion

des exportations (répartition entre opérateurs).

Pour stabiliser les prix intérieurs quel que soit le prix à l'exportation, un système de prélèvement sur les recettes en période de cours élevés permettait d'alimenter un fonds destiné à compenser les pertes des années où le cours était bas. Mais la tendance à la baisse des cours du cacao (comme ceux des autres matières premières agricoles), conduisait inexorablement à la faillite d'un tel système, faillite accélérée par les prélèvements effectués par l'État ivoirien sur les réserves de la Caistab. La libéralisation de la filière cacao, opérée en 1999, a bénéficié d'abord aux pisteurs, qui transportent la récolte vers les usines d'exportation. Ils ont pu en effet fixer leur prix librement, et la forte réduction de l'accès au crédit a pénalisé leurs concurrents, les coopératives. Au final, ce sont les producteurs qui ont souffert de la libéralisation. ■

pousse à une surenchère qui conduit à une hausse du prix d'achat du coton-graine, elle aboutit en général à la disparition des entreprises les plus fragiles, et au retour à un monopole mais cette fois-ci privé, sans régulation de l'État.

Dans le cas des productions destinées à approvisionner le marché national, la libéralisation consiste à la fois à une moindre intervention de l'État dans la production et la commercialisation, et à une ouverture des frontières, pour faciliter les importations. La filière riz au Burkina Faso illustre ce double mécanisme. Avant 1996, date de la libéralisation, la Caisse nationale de péréquation avait le monopole de l'importation du riz et finançait la Société nationale de collecte et de commercialisation du riz (Sonacor). Cette dernière fournissait les intrants, achetait le paddy aux producteurs, le transformait et le revendait aux semi-grossistes. Depuis, les monopoles ont été supprimés, et la Sonacor a été reprise par un holding privé, qui passe des contrats avec les producteurs. Ce désengagement de l'État de la filière s'est accompagné d'un abaissement des protections aux frontières, passant de près de 40 % à 10 % en 2000. Les importations de riz se sont envolées depuis la libéralisation. Selon l'interprofession du riz au Burkina Faso, ce sont les opérateurs intervenant dans la commercialisation (importateurs, grossistes et détaillants) qui ont le plus profité de la libéralisation. Pour les détaillants en particulier, le chiffre d'affaires issu de la vente du riz importé est double de celui engendré par la vente du riz local.

Le riz importé au Burkina provient essentiellement d'autres pays en développement. La Thaïlande et le Vietnam ont réussi à augmenter fortement leur productivité, dégageant des surplus exportables. Cette croissance de la production est liée à une amélioration technique et des politiques incitatives (contrôle des prix intérieurs *via* des mécanismes de stockage). Les brisures de riz en provenance de Thaïlande sont vendues sur les marchés burkinabés à 200 FCFA/kg contre 240 FCFA/kg

pour le riz local<sup>1</sup>.

**La libéralisation, plus qu'un mal nécessaire ?**

La libéralisation des échanges agricoles n'aurait-elle donc que des effets négatifs ? Certainement pas. Les flux d'échanges agricoles, bétail, céréales ou légumes, sont importants dans l'espace ouest-africain. Ils ont été favorisés par la mise en place de la libre circulation des produits agricoles depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, au sein de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa). La disparition des barrières douanières entre les pays fluidifie les échanges qui existaient déjà, et offre aux producteurs l'accès à des bassins de consommation plus importants. Les ensembles commerciaux régionaux, comme l'Uemoa, la Cemap ou l'Union européenne, consistent en une libéralisation interne des échanges, en conservant des protections douanières vis-à-vis du reste du monde. En augmentant la taille des marchés, en mettant en concurrence des agricultures de niveau de productivité similaire, ils permettent d'augmenter la production agricole et de jouer de la complémentarité entre zones de production. D'autre part, comme l'a montré la crise alimentaire sévère subie par le Niger et les pays voisins en 2005, les échanges commerciaux jouent un rôle très important dans la sécurité alimentaire. La crise a été accentuée par le blocage des exportations commerciales imposé par des pays limitrophes du Niger, en particulier le Nigeria. Or, les échanges commerciaux permettent de combler les déficits alimentaires de certaines régions, et les blocages ont accentué la hausse des prix sur les marchés céréaliers.

Depuis 2000, le Nigeria, contrairement aux autres pays de la sous-région, a modifié sa politique commerciale vers plus de protectionnisme, notamment pour les produits agricoles. Afin de se protéger de la concurrence déloyale et pour favoriser la sécurité alimentaire et la transformation locale, le gouvernement a mis en place des interdictions

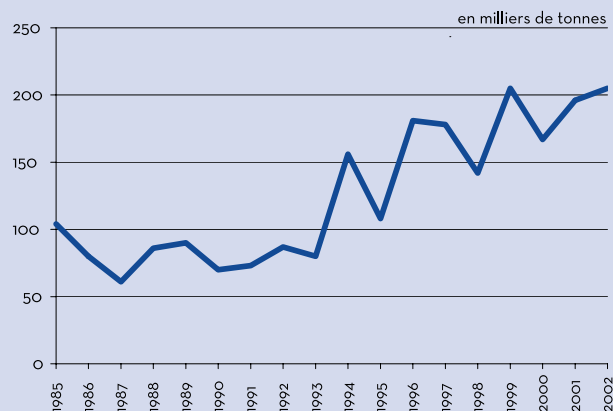
d'échanges transfrontaliers. Ainsi, les importations de sorgho, de manioc, de viande (toutes espèces) et de fruits frais sont interdites, tout comme les exportations de riz, de maïs, de haricots et d'igname. Les échanges avec les pays voisins étant traditionnellement intenses, ce sont d'abord les producteurs des pays limitrophes qui ont souffert de ces interdictions, en partie contournées par la contrebande.

Les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sont souvent rendues responsables des processus de libéralisation de l'agriculture. Dans le cas des agricultures africaines, c'est souvent largement faux. En effet, les processus de libéralisation ont commencé au milieu des années 1980, alors que l'OMC n'existe que depuis 1995. Ce sont les institutions financières internationales, la Banque mondiale et le FMI, qui ont imposé les plans d'ajustement structurel et la libéralisation (retrait de l'État et ouverture commerciale). Dans la réalité, les règles de l'OMC permettent en effet aux pays de garder un certain nombre d'outils de politique agricole.

**L'accord agricole de l'OMC.** L'accord agricole de l'OMC est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1995. Il vise à instaurer une certaine discipline dans les échanges internationaux agricoles. Pour cela, il limite l'utilisation d'outils de politique

« LA DISPARITION DES BARRIÈRES DOUANIÈRES ENTRE LES PAYS FLUIDIFIE LES ÉCHANGES QUI EXISTAIENT DÉJÀ, ET OFFRE AUX PRODUCTEURS L'ACCÈS À DES BASSINS DE CONSOMMATION PLUS IMPORTANTS »

**ÉVOLUTION DES IMPORTATIONS DE RIZ DU BURKINA 1985-2002**



1. Source : Maurice Oudet, « À qui profite l'aide alimentaire ? », disponible sur le site [www.abcburkina.net](http://www.abcburkina.net)

agricole ayant des effets négatifs, ou distorsifs, sur le marché mondial. Il couvre trois secteurs, appelés encore les trois piliers de l'accord.

L'accès au marché constitue le premier pilier. Il s'agit de faciliter l'entrée de produits agricoles sur les marchés d'un pays tiers, c'est-à-dire rendre plus aisées les importations. Pour ce faire, les mesures de protection aux frontières<sup>2</sup> sont remplacées par des droits de douane fixes, qui sont ensuite soumis à réduction. D'autre part, est imposée une ouverture minimum du marché intérieur à un niveau équivalent à 5 % de la consommation par produit. En cas de forte baisse du prix des produits importés, et donc d'augmentation rapide des importations mettant en difficulté la production intérieure, une clause de sauvegarde spéciale peut être utilisée, qui permet de protéger son marché de façon temporaire par un droit de douane additionnel de 30 %. Cependant, parce que les pays en développement pouvaient choisir librement leur niveau de droits de douane (on parle alors de taux plafonds), ceux qui ont privilégié cette option (c'est-à-dire la plupart d'entre eux) ne peuvent pas utiliser cette clause.

L'accord impose aussi des disciplines

2. Quotas ou licences d'importation, prélèvements variables.

sur la concurrence à l'exportation : il vise alors à réglementer les mesures qui permettent de baisser les prix d'un produit à l'exportation : subventions aux exportations, vente de stocks à perte, soutien à la commercialisation ; toutes mesures largement utilisées par les pays développés. Ceux-ci ont donc dû réduire le montant de leurs soutiens à l'exportation. Il ne s'agissait pas de supprimer les soutiens à l'export, mais de les réduire. Ceux-ci persistent donc toujours, tout comme certaines pratiques qui n'étaient pas comprises dans le champ de l'accord (crédits à l'exportation, monopole d'État).

Enfin, des disciplines sont prévues pour les mesures de soutien interne, c'est-à-dire l'ensemble des dépenses accordées par un pays à son agriculture. Celles-ci sont classées dans trois boîtes, selon le degré de distorsion qu'elles impliquent sur les échanges agricoles. La boîte orange regroupe les soutiens couplés au prix ou à la production : parce qu'ayant des effets stimulants sur la production, les mesures de cette boîte sont jugées particulièrement nocives, et les pays s'engagent à les diminuer. La boîte bleue contient les soutiens versés à l'hectare ou à la tête de bétail et liés à des engagements de réduction de la production : si la boîte bleue n'est pas soumise à réduction, son niveau est cependant plafonné par pays. Enfin, toutes les autres dépenses

publiques à l'agriculture (formation, recherche, services vétérinaires, aides aux zones défavorisées, mesures agri-environnementales, assurance revenu et assurance récolte) sont contenues dans la boîte verte. Supposées n'avoir aucun effet sur les niveaux de production, elles ne sont pas limitées.

**Quelles contraintes ces règles imposent-elles aux pays africains ?** En matière de protection douanière, les contraintes imposées sont relativement faibles. En effet, la majorité des pays ont déclaré à l'OMC (notifié selon le terme officiel) des droits de douane relativement élevés, supérieurs à ceux qui sont appliqués (cf. tableau ci-dessous). Ils appliquent les droits imposés dans le cadre des plans d'ajustement structurel. En général, sauf de rares exceptions comme le Vietnam (qui est en train de négocier son accession à l'OMC), les pays en développement n'utilisent pas de mesures de soutien aux exportations. Enfin, suite aux plans d'ajustement structurel, les pays en développement n'interviennent plus sur les marchés agricoles, et ils n'ont pas les moyens budgétaires nécessaires pour verser des aides directes à leurs producteurs. De ce fait, ils ont déclaré très peu de mesures de soutien interne, comme le montre l'exemple du Burkina Faso (cf. ci-dessous).

#### DROITS DE DOUANE NOTIFIÉS À L'OMC ET TAUX EFFECTIVEMENT APPLIQUÉS EN MOYENNE POUR LES PRODUITS AGRICOLES (SOURCE : FAO, 2002)

Pays	Droits notifiés à l'OMC	Taux effectivement appliqués
Brésil	35 %	11 %
Égypte	28 %	18,5 %
Inde	116 %	26 %
Sénégal	150 %	de 5 à 20 %
Jamaïque	100 %	20,2 %
Malawi	125 %	15 %

#### LES OUTILS DE POLITIQUE AGRICOLE UTILISÉS PAR LE BURKINA FASO, CLASSÉS SELON LES RÈGLES DE L'OMC. (SOURCE : HERMELIN ET WAGNER, 2005)

Sur le plan de l'accès au marché, le Burkina Faso utilise les outils suivants :

- Droits de douanes fixes basés sur le TEC de l'Uemoa ;
- Valeur de référence pour les huiles végétales, la farine et le sucre ;
- Certificat sanitaire et bulletin de vérification pour les végétaux ;
- Certificat sanitaire pour les viandes, animaux vivants et produits de la chasse ;
- Certificat national de conformité pour certains produits (sucre, riz notamment).

Il n'attribue, en outre, aucune subvention à l'exportation.

En matière de soutien interne, il n'a aucun recours aux boîtes orange et bleue. En revanche, il met en œuvre un certain nombre de mesures de soutien du ressort de la boîte verte :

- Financement de la vulgarisation, de la formation, de la recherche, des services de protection des végétaux, des services de santé animale, d'infrastructures collectives
- Définition de normes et réglementations
- Programmes de protection de l'environnement
- Stock de sécurité alimentaire
- Subventions à l'achat d'intrants ou investissements agriculteurs à faible revenu ■

ÉVOLUTION  
DES COURS  
MONDIAUX DU  
CAFÉ (SOURCE  
AFD)

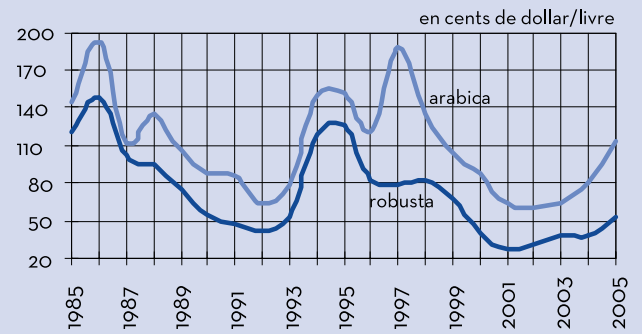
**Dix ans d'existence de l'OMC ... et un bilan plutôt négatif.**

Au final, les règles de l'OMC ont engendré peu de changement en termes de libéralisation de l'agriculture des pays africains, déjà largement libéralisés. Ont-elles cependant permis de réguler le commerce agricole international et de le discipliner ? Le bilan, dix ans après la création de l'OMC, est plutôt négatif. Les pays développés, en particulier les États-Unis et l'Union européenne, continuent à exporter des produits agricoles fortement soutenus sur les marchés internationaux, en modifiant leurs politiques agricoles pour les adapter aux règles internationales. Ainsi, de 1960 à 1992, l'Union européenne a soutenu sa production de blé grâce à des prix élevés (boîte orange), et l'a exportée grâce à des subventions à l'exportation. Aujourd'hui, les céréaliers européens vendent leur blé à perte (en dessous du prix de revient), perte compensée par des aides directes au revenu (boîte verte). Du coup, plus besoin de subventions pour exporter (sauf lorsque la parité euro/dollar est trop défavorable à la monnaie européenne). Ce transfert des soutiens d'une boîte à l'autre, pratiqué aussi par les États-Unis, permet de continuer à soutenir la production agricole, et donc les produits exportés, en parfaite conformité avec les règles internationales.

Quant aux produits dits tropicaux, exportés par les pays africains, comme le café ou le cacao, le constat est encore plus négatif. Seuls les pays en développement sont présents sur ces marchés (à l'exception bien sûr du coton), mais les prix continuent à baisser fortement. Par exemple, le prix de la fève de cacao a baissé en moyenne de 3,2 % par an entre 1980 et 2002 ; les prix du café ont chuté de près de 70 % entre 1998 et 2001. Cette chute s'explique à la fois par la fin des accords internationaux sur les produits qui ont engendré une surproduction chronique, accentuée par l'apparition de nouveaux pays producteurs sur les marchés, et par une inégalité de pouvoir de négociation entre une dizaine de firmes internationales, capables de dicter leurs prix, et des millions de petits producteurs, qui ont besoin de vendre leur production pour faire face à leurs besoins quotidiens. Le monde compte 20 à 25 millions de producteurs de café, des petits producteurs pour près des trois quarts d'entre

eux. Trois firmes contrôlent la majeure partie des importations des principaux pays consommateurs : Neumann Kaffee Gruppe (Allemagne), Volcafé (Suisse) et Ecom Agroindustrial (Suisse et Espagne). De la même façon, un très petit nombre d'entreprises intervient dans le secteur de la torréfaction. Le quatuor de tête est composé de Nestlé (Suisse), Kraft Foods, Procter & Gamble et Sara Lee (ces trois dernières ayant leur siège aux États-Unis). À elle seule, l'entreprise Nestlé représente 22 % des ventes du café pour la consommation au foyer. Quelle est la marge de négociation du prix de cette multitude de petits producteurs, face à une poignée de géants de l'agro-alimentaire mondial ? La valeur ajoutée de la filière café, comme celle du cacao, est de plus en plus captée par les pays développés, dont sont originaires ces entreprises. Ainsi, en 1965, 30 % de la valeur ajoutée du café restait dans le pays de production, contre 15 % aujourd'hui. Et si le prix du café ou du cacao payé au producteur chute, le prix payé par le consommateur final a plutôt tendance à augmenter.

L'OMC reste impuissante pour réguler vraiment le commerce international, car ses règles s'imposent aux États, et non aux acteurs du commerce, les entreprises. La concentration accrue à la fois dans l'agro-alimentaire et dans la distribution, avec l'apparition de groupes transnationaux de très grande taille, revient en fait à la création de quasi monopoles, qui vont à l'encontre des principes même du libre-échange. L'agriculture présente



des caractéristiques qui engendrent une instabilité naturelle et très forte des marchés agricoles. De ce fait, et parce qu'elle a pour fonction de fournir l'alimentation, les États depuis l'antiquité interviennent *via* des méthodes différentes pour réguler la production et les marchés agricoles. Si la libéralisation peut avoir des aspects positifs, notamment quand elle permet de favoriser des échanges commerciaux, un démantèlement complet des politiques agricoles aurait des conséquences plutôt néfastes sur le revenu des producteurs, ne serait-ce qu'en laissant le champ libre aux majors de l'agro-alimentaire. Il est temps que les négociations internationales se penchent sur une réelle régulation du commerce international, en régulant les pratiques des acteurs, de façon à éviter les effets négatifs d'une trop grande libéralisation commerciale, tout en en gardant les bénéfices. ■



## Après Hong Kong... un représentant du Roppa témoigne et explique ses réticences vis-à-vis de l'accord

► Entretien avec Ibrahima Coulibaly réalisé par téléphone le 22 décembre 2005. Ibrahima Coulibaly est coordinateur du Réseau des organisations paysannes et de producteurs (Roppa) pour le Mali, chargé des relations extérieures de l'Association des organisations paysannes professionnelles (AOPP), président de la Coordination nationale des organisations paysannes du Mali (CNOP). aopp@cefib.com

**GRAIN DE SEL :** *Quel était l'objectif de votre mission à Hong Kong? Que pensez-vous de l'accord qui a été signé?*

**IBRAHIMA COULIBALY :** Notre objectif était d'être là en tant qu'organisation paysanne ayant réfléchi depuis des années au problème de la libéralisation du commerce mondial. Nous voulions participer aux négociations officielles pour éviter les dérives du système commercial actuel. Aujourd'hui, on parle beaucoup du coton, c'est un problème réel. Nous étions là avec des propositions.

Au niveau du Roppa, notre avis est que les subventions sont certes graves, et il faut les éliminer. Mais l'OMC n'offre aucun mécanisme pour contenir la surproduction de coton au niveau mondial. Il faut dépasser le discours sur les subventions. Si on ne trouve pas de solution rapide à cette question de la surproduction, on va vers de gros problèmes. De plus en plus de pays africains produisent du coton, mais les Africains ne sont pas les seuls... des pays comme le Brésil, l'Australie produisent aussi de plus en plus. Supprimer les subventions ne suffira pas à protéger le coton africain. Ce qu'il faut c'est la mise en place d'un mécanisme qui permette de stabiliser les prix du coton sur le marché mondial. Il faut procéder par la gestion de l'offre.

Pour ce qui concerne les autres questions agricoles (hors coton), la libéralisation a fait beaucoup de mal à nos pays. On constate que c'est d'ailleurs depuis la mise en œuvre des plans d'ajustement structurel de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) que la paupérisation et la

marginalisation de l'Afrique ont commencé. Auparavant, l'Afrique connaissait certes la pauvreté, mais pas à ce point là. Que se passera-t-il si, comme cela se profile, l'agriculture est démantelée? Alors qu'elle occupe la majorité de nos populations,

où iront tous ces gens? Dans les villes? Pour y faire quoi? On s'expose là à des risques importants, les villes ne sont pas prêtes à accueillir ces populations ni économiquement ni socialement... insécurité, guerres civiles, les menaces

sont d'importance.

Dans les négociations on nous présente l'accès aux marchés comme un appât pour que nous ouvrons les nôtres. Or nous devons protéger nos marchés. Il existe d'ores et déjà des outils, que nos autorités n'appliquent pas toujours d'ailleurs. Le tarif extérieur commun (Tec) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao), les tarifs consolidés ne sont pas toujours utilisés. Le Tec de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa) a provoqué une mise en compétition brutale de nos marchés, des produits faisant désormais l'objet de pratiques de dumping. Dans ces conditions, les paysans africains ne peuvent moderniser leur outil de production.

Mais nous nous mobilisons en réaction à ces évolutions. Nos pratiques de lobbying portent peu à peu leurs fruits. La Cedeao, dans ce sens, est pour nous un acteur important, qui travaille à la mise en place d'un accord de protection au niveau sous-régional. Le fait que le Nigeria, un État protectionniste, soit dans la Cedeao est bon signe. Cela nous donne quelques raisons d'être optimistes.

**GDS :** *Avez-vous pu discuter sur place à Hong Kong avec vos décideurs politiques qui ont signé l'accord?*

**IC :** Nous n'avons pas vraiment eu l'occasion de discuter car l'accord est intervenu à la toute fin de la rencontre, et chacun est rentré chez soi. Cela dit, maintenant ils vont devoir rendre compte de ce qui s'est passé. Tout le monde présente l'accord comme une réussite, mais en quoi cela peut-il être une réussite? J'aimerais que l'on m'explique. Que va-t-il se passer d'ici à 2013? Les pays occidentaux vont continuer à produire des surplus, à pratiquer le dumping, et pendant ce temps les agricultures africaines comment vont-elles survivre?

Notre position est que les paysans de tous les pays ont le droit d'exercer leur métier. L'agriculture est là pour produire, pour la souveraineté ali-

mentaire des pays. Mais produire à profusion pour déverser ses surplus dans d'autres pays et jouer le dumping, cela n'est pas acceptable.

**GDS :** *Avez-vous rencontré à Hong Kong des partenaires nouveaux, fait des rencontres intéressantes?*

**IC :** À ce niveau nous avons eu d'heureuses surprises. Nous avons en effet assisté à un mouvement puissant et soudé de tous les paysans. Les mouvements syndicalistes de droite européens nous ont rejoints. Les paysans qui se sont longtemps crus à l'abri des dérives se rendent bien compte aujourd'hui qu'ils sont sur la brèche, qu'ils sont une monnaie d'échange comme une autre. Ils ont compris que seules des alliances leur permettront de se battre pour leur survie.

Ainsi nous avons tenu une conférence de presse conjointe avec la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) et une déclaration commune a été faite entre le Roppa et de nombreux syndicats<sup>1</sup>. FNSEA et Confédération paysanne se sont retrouvés sur un même terrain d'entente. Cela est-il spéculatif ou sera-t-il durable? Je ne sais pas, mais le fait est que c'est notable

et remarquable.

Par ailleurs, nous avons été frappés par la mobilisation des paysans coréens qui sont venus particulièrement nombreux et motivés.

### « QUE VA-T-IL SE PASSER D'ICI À

2013? LES PAYS OCCIDENTAUX VONT

CONTINUER À PRODUIRE DES SURPLUS, À

PRATIQUER LE DUMPING, ET PENDANT CE

TEMPS LES AGRICULTURES AFRICAINES

COMMENT VONT-ELLES SURVIVRE? »

### « IL FAUT DÉPASSER LE DISCOURS SUR

LES SUBVENTIONS. SI ON NE TROUVE PAS

DE SOLUTION RAPIDE À CETTE QUESTION

DE LA SURPRODUCTION, ON VA VERS DE

### GROS PROBLÈMES »



Ibrahima Coulibaly

1. NDLR : Pour plus d'information sur les différentes déclarations (La faiblesse des prix agricoles détruit l'agriculture familiale, le cycle de Doha est contre le développement - déclaration commune d'organisations de producteurs agricoles d'Afrique de l'Ouest, du Brésil, du Canada et d'Europe; déclaration du Roppa à la conférence interministérielle de l'OMC à Hong Kong; etc.), cf. le site du Roppa : [www.roppa.info/sommaire.php3](http://www.roppa.info/sommaire.php3)

**GDS :** *Quels ont été les temps forts de cette réunion? Quels sont les rendez-vous à venir?*

**IC :** Une manifestation organisée à l'initiative du Roppa dans le hall du centre de conférence, rassemblant les leaders paysans de toutes les tendances a été très appréciée. Le Roppa avait tenu à inviter toutes les mouvances paysannes, et la mobilisation a eu un franc succès. Non seulement du fait de son retentissement médiatique mais aussi parce que toutes les tendances étaient là, pour protester ensemble contre des négociations qui ne prenaient pas en compte les préoccupations et les attentes des paysans, quelles qu'elles soient.

Nous continuons au niveau du Roppa notre travail de lobbying auprès des autorités et des parlementaires de nos pays. Il ne faut pas laisser les négociations entre les mains d'une élite technocratique. Il en va de la survie des populations et de nos pays.

Pour le reste nous avons convenu de se revoir prochainement, même si aucune date n'a encore été fixée. Contre le rouleau compresseur de la mondialisation, un consensus s'est fait au niveau mondial et nous ferons tout ce qu'il est en notre possible pour le défendre.

**GDS :** *La négociation doit reprendre pour aller vers un accord détaillé et chiffré en 2006 sur les différents points de l'accord : soutiens internes, subventions aux exportations, traitement spécial et différencié, coton, etc. Quelle va être la stratégie du Roppa et de ses alliés : sauver ce qui peut encore l'être ou remettre en cause l'accord de Hong Kong et sa logique?*

**IC :** La question est difficile, et surtout il est un peu tôt pour y répondre. Pour l'instant, nous n'avons pas mis au point de stratégie particulière. Le Roppa tiendra sa convention annuelle en février prochain à Dakar, ce devrait être l'occasion d'en débattre, de revoir la stratégie à adopter vis-à-vis des autorités politiques de nos pays. Cela étant dit, personnellement, je pense que le Roppa ne peut soutenir une position qui vise à détruire les agricultures de la sous-région. La défense de nos agricultures est un principe de base du Roppa, qui ne saurait être remis en question. ■

**En bref**

*Commercialisation des produits agricoles. Aider les paysans à mieux se positionner sur les filières agricoles*

« Les producteurs ruraux doivent mieux s'impliquer dans la commercialisation de leur production à tous les niveaux : il s'agit là d'un défi qu'ils doivent relever s'ils veulent tirer un meilleur profit de leur travail et se développer dans le contexte de mondialisation. Pour ce faire, il leur faut par exemple mieux se positionner sur les filières. Comment les y aider? Telle est la question centrale à laquelle tente de répondre cet ouvrage ». Un dossier de développement Agripromo publié fin 2005 par Inades Formation. Plus d'information : Inades Formation : 08 BP 8 Abidjan 08 Côte d'Ivoire. Tél. (225) 22 40 02 16. E-Mail : ifsiege@inadesfo.ci

*L'Afnor rédige les « trois principes du commerce équitable »*

Faute de texte officiel en normalisant l'usage, les grandes entreprises agroalimentaires sont de plus en plus nombreuses à utiliser des références au commerce équitable à des fins marketing. Depuis plus de trois ans, le gouvernement français a chargé l'association française de normalisation (Afnor) d'élaborer une norme qui permette d'offrir une garantie aux produits et services issus du commerce équitable, en concertation avec les principaux acteurs. Des dissensions, notamment entre partisans de la certification par produits ou par filière n'ont pas permis la mise au point d'une norme. À défaut, l'Afnor publie un texte de référence qui définit trois principes du commerce équitable pour tenter de limiter l'utilisation abusive du terme. Ce texte est le premier en la matière au niveau mondial. Source : www.actu-environnement.com

*2005 : L'oignon hollandais non grata au Sénégal...*

Face aux difficultés de vente des oignons locaux dénoncées par les producteurs, l'État sénégalais a suspendu pendant 5 mois les importations d'oignons contre 45 jours l'année précédente. Cette mesure, prise en concertation avec les importateurs, est assortie de certaines conditions sur le respect de la qualité, la satisfaction de la demande et des fourchettes de prix conseillés, du producteur au consommateur. Résultat? Les producteurs d'oignons ont gagné 10 milliards de FCFA au cours de la période selon le bilan du ministre du Commerce.



© CFSI

## Les OP\* s'organisent pour mieux commercialiser

► Anne Lothoré,  
Patrick Delmas,  
Inter-réseaux.  
anne.lothore@  
inter-reseaux.org;  
patrick.delmas@  
inter-reseaux.org

Depuis 2004, l'Inter-réseaux, avec l'appui du Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA), mobilise des acteurs du Sud pour partager des initiatives de commercialisation mises en place par des OP, en particulier au Bénin, Cameroun, Mali et en Guinée. Nous donnons ici un aperçu<sup>1</sup> de certaines d'entre-elles pour illustrer la diversité des stratégies.

1. Certaines expériences ont déjà été étudiées et restituées lors de rencontres (cf. GDS 30 p. 11, article en ligne sur le site de l'Inter-réseaux : [www.inter-reseaux.org](http://www.inter-reseaux.org)). D'autres sont en cours ou prévues pour 2006. Elles seront partagées lors d'un forum régional prévu pour le deuxième semestre 2006, nous aurons l'occasion d'en reparler.

« **P**RODUIRE, C'EST BIEN. Trouver un débouché, c'est mieux. Et un bon prix, encore mieux ! ». Car s'il n'est pas toujours évident de trouver un débouché à ses produits - collecteur, commerçant, marché ou coopérative. Trouver un bon prix n'est pas non plus une mince affaire. Cependant, au-delà du prix produit, c'est le revenu qui importe à l'agriculteur ou éleveur.

Puisqu'ils influent sur les prix, les moments et lieux de vente sont bien sûr importants à considérer (d'où l'intérêt des systèmes d'information sur les marchés), mais ce sont surtout l'environnement (conditions de stockage, transport, collecte, communication, état des marchés) et la capacité des producteurs à s'organiser pour y faire face qui détermineront au final leurs revenus. Quand le producteur traite seul avec un intermédiaire, collecteur ou commerçant, il y a une asymétrie d'information et de pouvoir de négociation : contrairement au producteur, l'acheteur connaît en général l'état de l'offre, demande et prix, et peut payer au producteur un prix bien inférieur à celui du marché. Il y a aussi les tricheries classiques sur le poids, la qualité, le calcul, le paiement. Aussi, ce sont souvent des actions collectives qui permettent aux producteurs de mieux maîtriser certains coûts et de tirer leur épingle du jeu.

Dans ce contexte, les OP développent différentes stratégies. Celles-ci vont de la simple mise en relation d'acteurs à la mise en circulation d'informations ou l'organisation d'actions plus complexes de regroupement de l'offre, contractualisation entre producteurs et acheteurs ou organisation de marché. Toutes ces actions sont possibles à différentes échelles pour un rééquilibrage des rapports de force, un prix attractif pour le producteur et une plus grande sécurité de son revenu. Nous présentons ci-dessous un certain nombre d'expériences et d'enseignements...

**Achat-stockage pour capter le différentiel de prix entre périodes de récolte et de soudure.** À la récolte les prix sont bas et à la période de soudure les prix augmentent, parfois nettement. Le rêve de tout paysan serait que son

\* Organisations de producteurs.

OP lui achète ses produits à la récolte au prix de la période de soudure. De nombreuses OP ont fait des tentatives dans ce sens. C'est le cas d'une union de groupement de producteurs de maïs du Bénin (cf. encadré).

Mais, l'accès au financement est une limite importante et récurrente de ce type d'opération qui nécessite un fonds de roulement sur une longue période, les achats étant payés cash au producteurs. Il faut souligner que les commerçants réalisent rarement des opérations de stockage et spéculation de ce type, préférant faire tourner rapidement leur fonds de roulement. En outre, les prix à la soudure ne sont pas toujours à la hauteur des espérances des producteurs et des coûts occasionnés (stockage, crédit, etc.).

**Mise en relation entre opérateurs et vente groupée pour gagner de la valeur ajoutée.** L'OP peut aider à la concentration de l'offre, la mise en relation et contractualisation entre producteurs et acheteurs pour assurer un débouché à la production et récupérer une partie de la valeur ajoutée des opérations de collecte. Concrètement, elle peut agir à plusieurs niveaux. Côté producteurs, l'OP peut participer à évaluer les volumes disponibles ; favoriser la communication entre producteurs pour trouver un accord sur les quantités, les prix ; organiser la collecte les pesées et le conditionnement ; assurer une discipline collective des producteurs impliqués pour faire respecter le contrat et ne pas discréditer l'OP. Côté acheteurs, l'OP peut identifier des acheteurs, négocier les conditions de livraison, les modalités de paiement (comptant, crédit, délais, etc.) ; les formes de contractualisation peuvent être plus ou moins formelles et rigides suivant les cas.

Dans ce type d'opération, le fait de ne pas acheter le produit évite d'avoir besoin d'un fonds de roulement important pour réaliser l'opération. Pour l'acheteur, l'intérêt de quantités regroupées et négociées à l'avance est de diminuer son risque sur l'approvisionnement (pas de préfinancement à des collecteurs dont il ne contrôle pas les activités, garantie du produit en quantité et en qualité) et un gain de temps... si l'OP respecte effectivement son engagement : l'acheteur

### COLLECTE ET STOCKAGE DE MAÏS AU BÉNIN

**U**NE OP a, durant plusieurs années, acheté le maïs à ses membres juste après la récolte (quand le prix est le plus bas) à un prix légèrement supérieur au prix du marché (gain supplémentaire de 5 F CFA/kg). L'OP assurait le traitement du maïs, le stockage, et la revente à la soudure quand les prix sont théoriquement plus élevés. L'OP supportait l'ensemble des coûts (achat du maïs et des produits de traitement, conditionnement, location du magasin, gardiennage). L'OP a parfaitement maîtrisé le stockage, couvert les charges et réalisé un petit bénéfice réparti entre les différents niveaux d'OP et les producteurs. Les producteurs ont surtout été gagnants par le prix d'achat un peu supérieur au marché et surtout par une pesée plus juste de leur maïs. Mais l'OP n'a pas pu dépasser 50 tonnes de maïs, faute d'accès à des financements. ■

ne se déplacera pas deux fois si son camion revient à moitié vide.

**Travail sur la qualité pour conquérir ou garder des parts de marché.** Les critères de qualité prennent une importance grandissante auprès des acheteurs (consommateurs et transformateurs), et pas seulement pour l'exportation. Le problème de qualité se pose notamment pour des produits récoltés et stockés dans des conditions hétérogènes. Des OP mènent différentes actions pour y remédier : sensibilisation, formation, appui technique, définition de cahiers des charges (itinéraires techniques, traitements, conditions de récolte-stockage, procédures de tri, etc.), mise en place de contrôles (règles de traçabilité, contractualisation avec des organismes de contrôle).

Des organisations de riziculteurs de la commune de Dangbo, au Bénin, confrontées à des problèmes d'écoulement de leur production (du fait en particulier de riz importé à bas prix et de la qualité insuffisante de leur propre riz) ont mené des actions pour obtenir un riz de meilleure qualité : formation des producteurs sur les techniques de récolte et de séchage, contacts avec la recherche pour améliorer les variétés, comparaison de techniques

de décorticage... La coopérative de Woko en Guinée quant à elle, à la recherche d'une meilleure valorisation du café, propose à ses adhérents une démarche « qualité » contractualisée avec la recherche agronomique qui réalise l'analyse du produit.

#### Contrôle des quantités et pesées pour une valorisation du prix au kilo.

Il existe une multiplicité de pratiques et d'unités de mesure et le prix réel au kilo du produit peut varier en conséquence. Si uniformiser les unités de mesure est illusoire, par contre certains moyens permettent de vérifier les quantités mesurées : la coopérative de Mogtédou au Burkina Faso fait effectuer un contrôle des mesures par des producteurs mandatés dont les prestations sont rémunérées. Un tel contrôle a apporté un gain de 15 % par rapport aux acheteurs traditionnels en 2003. On peut aussi citer l'instauration de la vente de la banane au kilo (et non plus par régime), obtenue par l'union des producteurs de Macenta en Guinée.

#### Mise en place de marché/bourse pour une meilleure confrontation entre offre et demande.

Ce sont par exemple des bourses de céréales organisées par l'ONG Afrique verte, les marchés à bétail autogérés au Bénin (sur les marchés auto-gérés du Bénin, cf. article de GDS 28, septembre 2004, p. 21 : « Les éleveurs béninois de l'Udoper, une grande capacité à nouer des relations avec d'autres acteurs »), les marchés spécialisés de la Fédération des producteurs de banane au Mali. Ces actions améliorent l'information sur les prix et permettent plus de transparence dans les transactions.

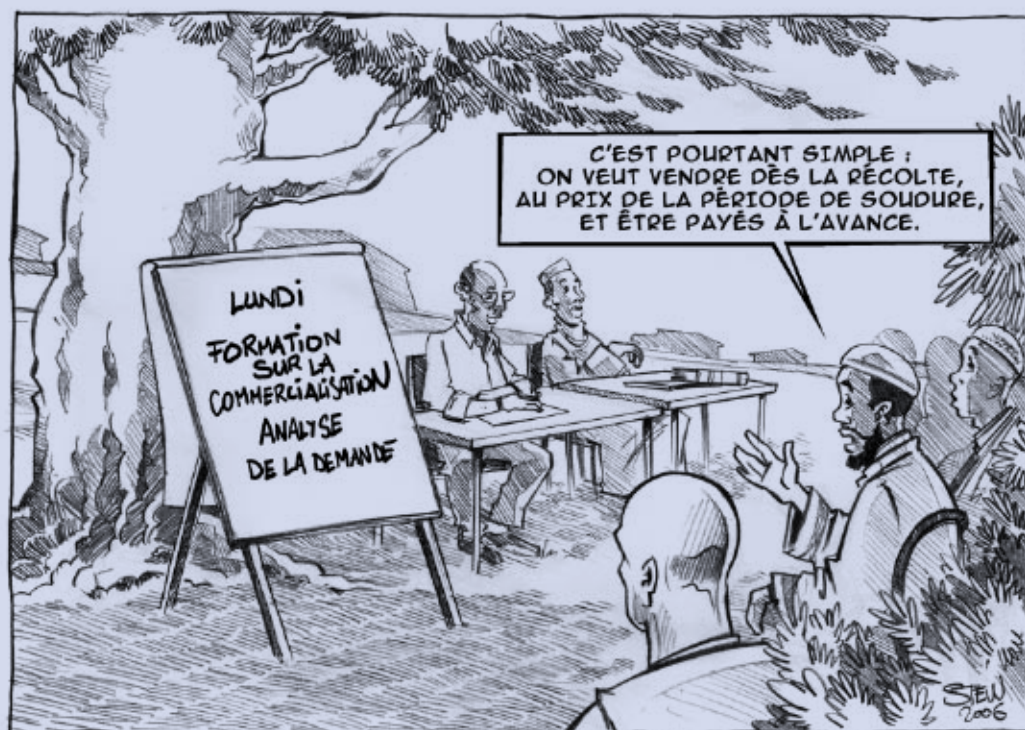
Ce n'est là qu'un aperçu d'actions possibles d'OP pour améliorer la vente des produits et la rémunération des producteurs. Il y en a d'autres bien sûr. Mais pour finir nous pouvons signaler différents facteurs évoqués fréquemment par les acteurs pour la réussite de leurs actions de commercialisation, comme : l'engagement volontaire à un projet collectif et la discipline de groupe pour limiter les comportements individualistes ; la construction collective de capacités d'analyse de l'environnement (mécanismes de base de fonctionnement d'un marché, fixation des prix) ; la

participation des membres aux décisions et compréhension du système de commercialisation collective par tout le groupe ; le travail progressif (tests à petite échelle avant de se lancer dans des grosses opérations) ; la diversification des stratégies commerciales ; une gestion rigoureuse et transparente au plan administratif et dans l'application des règlements, avec des systèmes de contrôle permettent de garder une situation saine sur les responsabilités de chacun. Enfin, la connaissance et reconnaissance de l'autre et la construction de relations de confiance dans la durée entre producteurs, OP et acheteurs sont des éléments clés.

Les intermédiaires n'ont pas été exclus du système — ce qui n'aurait été pour eux ni économiquement ni socialement soutenable, et donc remis en cause à plus ou moins brève échéance. Ils ont tout au contraire été intégrés au cours même du nouveau marché, avec une nouvelle fonction : reconvertis en témoins facilitateurs des transactions entre éleveurs et acheteurs, ils étaient désormais chargés de pointer la vente des animaux, d'enregistrer les transactions et de collecter les taxes. ■

#### MISE EN CONTACT DIRECT DES PRODUCTEURS DE NOIX DE CAJOU GROSSISTES POUR RÉCUPÉRER LA PLUS VALUE DES OPÉRATIONS DE COLLECTE

EN 2004, l'union départementale des producteurs de l'Atacora a contacté directement un grossiste au port de Cotonou pour lui livrer leurs noix. Les producteurs ont pris en charge des opérations auparavant réalisées par des collecteurs : collecte primaire, tri, conditionnement et transport. Ce type d'opération demande peu d'investissement puisque la valeur de la récolte n'est pas avancée par l'OP : seul le transport est pré-financé depuis la zone de production (Nord Bénin) jusqu'au port (500 km). Les producteurs ont été payés deux semaines après la livraison. Une fois déduits les coûts des opérations, ils ont obtenu une plus-value de 20 % par rapport à la vente sur place. L'OP a récupéré la différence de prix entre les lieux de production et d'exportation et la valeur ajoutée qui est liée, mais surtout elle a gagné sur le poids (les collecteurs payant un poids inférieur au poids réel). Cependant, les producteurs ont évalué les risques qu'ils ont encourus lors de l'opération de transport (taxes informelles, problèmes mécaniques des camions et avec le transporteur). Un temps alors, ils ont pensé qu'il serait plus judicieux de regrouper un volume de noix suffisamment conséquent au niveau local et trié selon la qualité pour inciter des représentants d'exportateurs de Cotonou à venir chez eux. ■



## Clés du succès et défis pour La Florida (Pérou) et Anapqui (Bolivie)

► Marc Mees, coordinateur du Service d'appui aux partenaires, SOS FAIM (Belgique et Luxembourg).  
mme@sosfaim.be

Pour en savoir plus sur La Florida et Anapqui, il est possible de consulter les deux numéros de « Dynamiques Paysannes » qui leur sont consacrés : n°2 (décembre 2003) et n°7 (juin 2005) sur le site : [www.sosfaim.be](http://www.sosfaim.be)

LES ASSOCIATIONS de producteurs ruraux du Sud accordent une importance croissante à la maîtrise de la commercialisation, pour une meilleure valorisation des produits et une amélioration des revenus de leurs membres. Deux associations, l'une au Pérou (café) : la coopérative La Florida, l'autre en Bolivie (quinoa) : Anapqui, ont eu sur ce plan des expériences tout à fait édifiantes. Nous en présentons ci-dessous quelques enseignements.

**Café et quinoa, des productions importantes au niveau national ou régional.** Le café est la principale culture d'exportation au Pérou. Il concerne plus de 136 000 familles, dont 30 % environ se sont organisées en associations ou coopératives. Dans plusieurs zones tropicales, le café constitue le revenu monétaire principal de familles rurales souvent issues de mouvements internes de migration. La coopérative La Florida fêtera ses 40 ans en 2006. Sa création se situe dans la droite ligne d'un vaste mouvement coopératif péruvien. Une phase de croissance continue de plus de 20 ans a été brisée par la présence importante du Sentier lumineux dans la zone de production ; la Florida recommence pratiquement de zéro en 1994 dans un contexte peu favorable de désengagement des appuis étatiques et de dérégulation du prix du café sur les marchés internationaux. Actuellement, la coopérative compte plus de 2 000 membres inscrits dans la zone forestière de la Merced, au centre du Pérou.

La quinoa, l'une des plantes les plus riches en protéines (13 %) a traditionnellement représenté la base alimentaire des populations des hauts-plateaux de Bolivie. Elle s'est peu à peu imposée comme un produit de consommation urbaine localement mais bien plus comme un grain exotique orienté vers l'exportation. Anapqui, l'association nationale des producteurs de Quinoa, se crée

en 1983, dans un contexte d'ajustement structurel imposé par le FMI à la Bolivie. La tendance à la rétraction des services de l'État favorise le succès rapide d'Anapqui qui s'impose rapidement comme une organisation de référence en Bolivie. À l'origine, la vocation syndicale d'Anapqui l'amène à se présenter comme une entité représentative de l'ensemble des producteurs de quinoa. Actuellement, Anapqui regroupe 7 associations régionales représentant elles-mêmes plusieurs centaines de membres actifs.

**Pour le café comme pour la quinoa, une approche relativement intégrée de la filière.** Depuis sa réactivation, la coopérative La Florida a clairement opté pour une approche « filière », intégrant la production, sa transformation et son écoulement. La production est ainsi clairement orientée vers des niches spécifiques et porteuses (café biologique et cafés spéciaux). Cette stratégie a largement porté ses fruits dans un contexte de stagnation, voire de décline des prix internationaux du café. La coopérative s'est également activée au niveau de la première transformation du produit (dépulpage, séchage, contrôle de qualité) de manière à offrir un produit qui soit de la qualité la plus uniforme possible. Cette démarche, combinée avec une stratégie commerciale agressive (bonne connaissance de la demande, diversification des acheteurs, suivi quotidien de l'évolution des cours) a permis à la coopérative de gagner des parts de marché constamment depuis 1994. Les volumes exportés ont quadruplé en 10 ans (environ 2 300 tonnes actuellement). Si la maîtrise de la filière constitue l'un des piliers de l'action de la Florida, elle est soutenue par des actions complémentaires :

### « LABELS BIOLOGIQUE OU ÉQUITABLE : JOUER LA QUALITÉ PAYE »

d'une part, la création d'un centre de formation qui intègre les jeunes générations dans la dynamique de la coopérative ; d'autre part, une présence conséquente dans la réalisation d'infrastructures sociales dans la zone d'activités : réhabilitation de pistes rurales, construction de salles de classes, adductions d'eau.

S'attaquer à l'ensemble de la chaîne, depuis la production jusqu'à la

commercialisation, Anapqui a, dès le départ, manifesté la même préoccupation, cherchant aussi à générer une plus grande valeur ajoutée. Un effort très important a ainsi été mené pour faciliter la transition de la plupart des producteurs vers la quinoa biologique. Les premières réalisations concrètes d'Anapqui — dès la fin des années 1980 — ont consisté à mettre en place différentes unités de traitement, afin d'extraire la saponine présente sur le grain de quinoa. Très rapidement, Anapqui s'est imposée comme le principal exportateur de quinoa de Bolivie, avec des volumes proches de 800 à 1 000 tonnes annuellement. Outre son approche d'entreprise, Anapqui a développé une « branche » ONG : appui technique à la production, recherches d'alternatives pour la diversification et formation de leaders et de cadres paysans.

**Des résultats attrayants pour les producteurs et pour les associations...** La coopérative La Florida a démontré une influence directe sur les prix obtenus en faveur de ses membres. Ainsi, en 2003, dans un marché déprimé avec une valeur moyenne de 55 dollars le quintal de café conventionnel, elle a obtenu un prix moyen de 84 dollars le quintal. Ce différentiel s'explique à la fois par la qualité uniforme du produit et l'obtention de différents labels (biologique et commerce équitable).

Les membres sont payés au comptant à la livraison : ils disposent ainsi des liquidités nécessaires pour faire face à leurs besoins sociaux au moment de la récolte. La coopérative offre un prix supérieur de 10 % à celui des intermédiaires locaux ; en outre, les bénéfices obtenus en fin de campagne sont redistribués aux membres ayant fourni le café : ce montant représente encore 25 à 30 % du prix de base.

L'intérêt du membre est donc largement respecté mais en même temps, la coopérative dégage des bénéfices qui lui permettent de développer sa propre infrastructure productive.

Anapqui offre aux producteurs de quinoa un prix systématiquement supérieur à celui proposé par les intermédiaires : les montants sont variables selon le cycle annuel (bas à la récolte, en augmentation de 30 à 40 % en fin de saison). Cette politique présente l'avantage de la recherche immédiate d'un bon prix pour le membre.

1. Pour plus d'information, cf. article « Des coopératives caféières péruviennes contre la guérilla » par Wilfredo Necochea, *Grain de sel* n°31, juin 2005, pages 23-24.

Mais il serait sans doute également intéressant de travailler sur la possibilité de distribution des bénéfices en fin d'année, comme le fait La Florida. Cette option présente certes l'inconvénient de différer une partie des revenus mais elle a plusieurs avantages : elle sécurise l'association en termes de résultats financiers et ses affiliés ont aussi une possibilité plus importante d'exercer une fonction critique sur la gestion (dont dépendent les bénéfices réalisés).

#### Quelques conditions du succès et écueils à éviter.

L'expérience de ces deux partenaires en matière de commercialisation peut être considérée comme un succès. Dans des conditions parfois difficiles d'instabilité des marchés, elles ont, au fil des ans, réussi à maintenir et à développer leurs volumes d'activités, avec un impact direct auprès de leurs affiliés et dans une recherche permanente entre l'équilibre économique de l'entité et les intérêts de ses membres.

Différents enseignements peuvent dès lors en être tirés quant aux facteurs de réussite de telles initiatives.

- l'importance des ressources humaines ;  
Des ressources humaines de qualité aux différents niveaux : les élus et les professionnels en charge de la gestion quotidienne. Il est essentiel que les élus soient impliqués dans la définition de la planification stratégique et assument une continuité dans la direction de l'association (malgré la rotation souvent obligée des dirigeants) ; ils doivent également avoir les moyens réels de contrôler le travail de l'équipe professionnelle qui est en place, sans toutefois se substituer à celle-ci et sans mélanger des fonctions dirigeantes avec des fonctions opérationnelles. En ce sens, la formation reste un atout majeur.
- l'unité des membres et leur niveau d'identification à l'association ;  
Dans le cas de la coopérative La Florida, l'histoire commune vécue par les fondateurs, dans le cadre d'affrontements avec une compagnie industrielle anglaise, est certainement un facteur de réussite. De même, l'identification des membres associés à leur structure est fondamentale. Le cas « Anapqui » a montré que dans certains cas, l'association

était finalement perçue comme un intermédiaire comme un autre ; en d'autres termes, la relation avec l'association est vécue essentiellement en termes d'exigences (d'un bon prix !) mais pas en termes de devoirs (qualité du produit, livraison au moment convenu, participation à la vie associative, etc.). On a ainsi pu observer que certains anciens dirigeants « formés » aux pratiques commerciales montaient leur propre affaire en concurrence avec l'association dont ils étaient issus.

- une bonne maîtrise de l'environnement ;  
L'expérience de La Florida illustre bien cet aspect. En opérant volontairement sur une zone géographique clairement délimitée, la coopérative s'affirme comme un opérateur incontournable dans sa région où elle rencontre finalement peu de concurrence structurée.

- l'intégration dans le milieu ;  
La Florida a ainsi surtout développé une politique dynamique de participation au développement local : désenclavement par l'entretien de pistes rurales, participation à la construction de centres scolaires pour les communautés indigènes de la région, adductions d'eau potable. Cet effort a été notamment réalisé sur fonds propres (bénéfices dégagés par la coopérative) et également grâce à la redistribution d'une partie des revenus du café équitable distribué sous le label Max Havelaar. Après avoir consolidé cette position locale, La Florida a ensuite pu jouer un rôle de moteur et d'exemple dans une centrale de plusieurs coopératives de producteurs au niveau national (*Cafe Peru*).

De son côté, Anapqui a misé sur une intégration « nationale » en étant l'un des artisans principaux de structures représentatives des organisations économiques de producteurs en Bolivie, que ce soit le CIOEC (Comite Integrador de las Organizaciones Economicas Campesinas) ou l'AOPPEB (Asociacion de Organizaciones de Productores Ecologicos de Bolivia). Anapqui a ainsi rapidement acquis une importante reconnaissance extérieure nationale et internationale malheureusement peu soutenue par une mobilisation réelle de ses membres à la base.

- une dynamique d'entreprise ;

Cette dynamique est à son tour caractérisée par différentes approches : la diversification du risque : au niveau des familles, en favorisant une diminution de la dépendance par rapport au produit « phare » (qu'il s'agisse du café ou de la quinoa) ; au niveau de l'association, en ayant une politique proactive de diversification des acheteurs internationaux, mais sans négliger le potentiel présent au niveau du marché local. Un suivi permanent du marché et de la concurrence permet de s'adapter en termes de qualité des produits à offrir et d'anticiper sur l'évolution de la demande des consommateurs. Il s'agit donc de ne pas se reposer sur des acquis, de ne pas fonctionner en « roue libre ». La qualité des services aux membres (prix concurrentiel, modalités de paiement adaptées, accès éventuel au financement de la production) doit idéalement compléter le dispositif.

La vie d'une organisation économique paysanne qui se lance le défi de la commercialisation des produits de ses membres est donc loin d'être un long fleuve tranquille. En effet, la mécanique de décision y est largement plus exigeante et délicate que dans une entreprise classique. Les interactions entre membres de base et élus, entre dirigeants et cadres professionnels, y sont largement plus complexes et nécessitent la recherche permanente d'un point d'équilibre concerté entre les intérêts particuliers et les intérêts collectifs. ■



© SOS Faim, Gaël Turine

## Une interprofession pour le riz au Ghana, vers un boom du riz ghanéen ?

► Olivier Maes, assistant technique du ministère français des Affaires étrangères, conseiller sécurité alimentaire du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation au Ghana. Chef de projet « Sécurité alimentaire et organisation des riziculteurs ». [maes.olivier@africaonline.com.gh](mailto:maes.olivier@africaonline.com.gh)

UNE INTERPROFESSION RIZ a vu le jour au Ghana en juillet 2004. Elle regroupe aujourd'hui une trentaine d'organisations paysannes, des transformateurs, des négociants et des importateurs. Les objectifs du Grib (*Ghana Rice Interprofessional Body*, littéralement « Corps interprofessionnel du riz du Ghana »), notamment appuyé par la coopération française depuis sa création, sont :

- de diagnostiquer les principaux problèmes de la filière et de mettre en œuvre des solutions techniques pilotes;
- de collecter et diffuser de l'information;
- de promouvoir et arbitrer des accords commerciaux entre les acteurs;
- de proposer au gouvernement la mise en place de politiques propices au développement du secteur.

C'est sur ce dernier objectif que nous reviendrons plus longuement dans cet article en déclinant les actions politiques que le Grib a menées en 2005<sup>1</sup>.

**Une augmentation forte des importations et une stagnation de la production locale...** La consommation de riz au Ghana est en augmentation constante et s'élève aujourd'hui à environ 30 kg/hab (+ 50 % en dix ans). Sur les 600 000 tonnes consommées, 75 % sont importées, principalement d'Asie et des États-Unis. Le riz importé approvisionne les marchés urbains, de loin les plus importants. La production locale quant à elle, stagne et s'écoule principalement sur les marchés ruraux.

**Malgré des conditions globalement favorables...** Sur le plan de la compétitivité, les analyses du Grib montrent que le riz local, selon le type d'écologie, présente un coût de revient total compris entre 410 et 490 dollars la tonne (hors marge grossiste et commerçant) comparé à un coût de revient (hors marge grossiste et commerçant) de

463 à 607 dollars pour la tonne de riz importée, en fonction de la qualité.

Cette relative accalmie de la concurrence s'explique à la fois par les orientations plutôt à la hausse des cours mondiaux ces dernières années, l'augmentation des coûts de transport maritime et par un niveau de protection tarifaire relativement important au Ghana, de 40 % (20 % de droits d'importation, 2 % de taxes diverses, auxquels s'appliquent 15 % de « TVA » locale).

Cela dit, des gains potentiels de productivité sont réalisables. Ils pourraient être obtenus par un accroissement du rendement moyen dans les bas-fonds *via* des aménagements adaptés, par un meilleur accès au crédit des acteurs de la filière et par une réduction des taux d'intérêts (ils varient entre 25 et 30 % par an que ce soit pour le producteur, le transformateur ou le grossiste, pour une inflation comprise entre 10 et 15 %).

Concernant la qualité, des actions pilotes de commercialisation dans les grandes agglomérations du sud du pays montrent que la qualité du riz local ne constitue pas un obstacle majeur à sa commercialisation. Au contraire, le riz parfumé local, dont la production est encouragée et soutenue par le Grib, bénéficie d'un réel engouement des consommateurs.

Sur le plan du potentiel agroécologique, les études disponibles montrent que 60 % des terres arables du pays sont jugés favorables à très favorables à la culture du riz. Il existe de larges superficies de bas-fonds aménageables.

**Mais une insuffisance notable d'investissements dans le secteur...** L'obstacle majeur à une augmentation sensible de la production locale est d'ordre financier. La culture du riz nécessite une maîtrise au moins partielle des eaux qui ne peut être obtenue que par des aménagements (nivellement de terrain, construction de diguettes et de canaux). Il a été estimé que la mise en culture de 100 000 hectares supplémentaires — qui ferait du Ghana un pays autosuffisant — *via* la mise en œuvre

de projets développant une approche globale (organisation des producteurs, vulgarisation, microcrédit, appui à la transformation et la commercialisation) nécessiterait entre 200 et 250 millions d'euros d'investissements. À titre de comparaison, cette somme correspond au coût d'environ deux années d'importations.

Or, on ne recense actuellement qu'un seul projet de développement rizicole avec pour objectif le développement de 5 000 hectares supplémentaires !

**Vers la création d'un fonds de développement de la riziculture et la mise en place d'une tarification des importations favorable...?** Une des premières actions politiques du Grib a donc été de militer pour la création d'un fonds de développement de la riziculture qui serait alimenté par une taxe spéciale à l'importation de 5 %.

Cette proposition a été argumentée sur la base de trois éléments :

- les accords actuellement en vigueur à l'OMC qui offrent la possibilité au Ghana de taxer ses importations de riz à hauteur de 99 %;
- la nouvelle politique agricole de la Cedeao (Ecowap) qui encourage les pays membres à prendre des mesures pour limiter la dépendance vis-à-

vis des importations, sauvegarder leur souveraineté alimentaire et renforcer leurs avantages comparatifs en intensifiant les systèmes de production et créant des mécanismes de financement appropriés;

- l'impact limité qu'aurait une augmentation de 5 % des droits à l'importation du riz sur les couches les plus pauvres de la population urbaine. Une étude récente a montré que pour les deux tiers des urbains les plus pauvres, le riz ne constituait pas un aliment de base et que sa consommation était positivement corrélée à l'accroissement du revenu.

Concomitamment à la rédaction de cette proposition, le Grib a été invité par le ministère de l'Agriculture ghanéen (MoFA) à participer à la réflexion sur la mise en place du tarif extérieur commun (Tec) au sein de la

« LE RIZ PARFUMÉ LOCAL, DONT LA PRODUCTION EST ENCOURAGÉE ET SOUTENUE PAR LE GRIB, BÉNÉFICIE D'UN RÉEL ENGOUEMENT DES CONSOMMATEURS »

1. Pour une vision plus globale des actions du Grib, se reporter aux deux fiches de capitalisation, disponibles sur le site du RéDÉv : « Analyse d'un processus de concertation – FSRPOP – Ghana » : [http://institutionnel.redev.info/Doc/archives/biblio\\_sept\\_2004.php](http://institutionnel.redev.info/Doc/archives/biblio_sept_2004.php)

Cedeao. Les deux parties ont conclu sur la nécessité de classer le riz dans le lot des exceptions dites de type B. Le tarif proposé est de 25 % soit une augmentation de 5 %. Cette position est basée sur l'argumentaire suivant :

- la nécessaire création d'un fonds de développement de la riziculture;
- la nécessité de protéger les investissements à venir, les cours mondiaux du riz étant volatiles;
- la nécessaire compensation des distorsions sur le marché mondial. Le riz américain, pour lequel le marché ghanéen représente un débouché non négligeable (troisième en importance), est subventionné à hauteur de 34 %.

La création du fonds de développement et la réflexion sur le Tec ont fait l'objet d'un atelier organisé par le Grib auquel ont participé la commission agricole du Parlement et des fonctionnaires de haut niveau du MoFA.

**Pas de retours positifs...** Cependant, cette proposition n'a pas donné lieu pour l'instant à une décision concrète et nous ne connaissons pas la position officielle du Ghana dans le cadre des négociations sur le Tec. Cette inertie apparente peut s'expliquer par plusieurs éléments :

- les pressions de l'aide bilatérale américaine qui conditionne clairement ses appuis à la nature des politiques commerciales des pays en développement, sanctionnant les pays trop protectionnistes;
- un gouvernement ghanéen de tendance plutôt libérale;
- un manque réel d'appropriation de l'Ecowap, document qui n'a pas encore eu d'impacts sur la définition des politiques agricoles ghanéennes

2. Les exceptions de type B peuvent aller au-delà du taux maximum de 20 %. Pour plus d'information sur le Tec de la Cedeao, cf. « Le tarif extérieur commun de la Cedeao : questions à résoudre » mars 2005, sur le site de La Plateforme : [www.hubrural.org/pdf/cedeao\\_ecotraderstrykerquestions\\_a\\_resoudre.pdf](http://www.hubrural.org/pdf/cedeao_ecotraderstrykerquestions_a_resoudre.pdf)

3. Voir le rapport d'Oxfam, « Enfoncer la porte. En quoi les prochaines négociations de l'OMC menacent les agricultures des pays pauvres » avril 2005, disponible sur le site : [www.oxfam.org.uk/what\\_we\\_do/issues/trade/downloads/bp72\\_rice\\_fr.pdf](http://www.oxfam.org.uk/what_we_do/issues/trade/downloads/bp72_rice_fr.pdf)

qui semblent se focaliser davantage sur la promotion des exportations non traditionnelles (mangues, poivre, huile de palme, caoutchouc, etc.).

Face à ce constat, la stratégie du Grib pour l'année à venir se décline en deux points :

- par des actions pilotes, continuer à démontrer que le riz ghanéen peut être concurrentiel sur les marchés urbains (amélioration de la qualité, contractualisation entre les acteurs, effort sur le packaging, nouveaux canaux de commercialisation, publicité);
- par la réalisation d'une étude économique plus approfondie et la tenue de séminaires, continuer à promouvoir l'idée de création d'un fonds de développement de la riziculture.

Cependant, ces efforts resteront vains tant que les autorités politiques ghanéennes n'afficheront pas, à l'instar du voisin nigérian, une volonté plus grande de développement de leur secteur rizicole. ■

4. NDLR : Qui taxe les importations de riz à hauteur de 100 %.

5. La version originale anglaise de cet entretien est disponible sur le site de GDS : [www.inter-reseaux.org](http://www.inter-reseaux.org)



© Grib

**ENTRETIEN AVEC RALPH MENDS-ODRO, PRÉSIDENT DU GRIB<sup>5</sup>**

**GDS :** Pourquoi et comment êtes-vous devenu président du Grib ?

**RMO :** Je savais que j'avais le potentiel pour diriger cette structure et de le faire efficacement et utilement. Lorsque j'ai postulé, mes motivations étaient simples :

- je suis un intermédiaire de poids sur la place;
- à l'époque, j'exerçais mon activité depuis trois ans;
- j'ai les bons contacts tant au niveau du gouvernement que du secteur privé financier.

**GDS :** Quel est votre rôle en tant que président du Grib ?

**RMO :** J'organise et je préside toutes les rencontres (comités exécutifs, assemblées générales) et j'assure le lien avec les bailleurs de fonds et le gouvernement. Je supervise également l'administration quotidienne du Grib. Un autre rôle est d'assurer une répartition équitable des profits entre les acteurs de la filière afin que chacun maintienne son activité avec des bénéfices attrayants.

**GDS :** Quels sont vos objectifs pour le Grib ?

**RMO :** J'entends utiliser mes contacts pour mieux ancrer le Grib institutionnellement. Plus spécifiquement, pendant mon mandat j'ai pour objectif de :

- mettre en place un fonds de développement pour la riziculture;
- mettre en place un stock national pour le riz local en assurant l'accès des acheteurs au crédit (à taux d'intérêt préférentiel) pour qu'ils puissent acheter le riz des producteurs à la récolte;
- investir pour que le Grib ait plus de revenus, comme nous l'avons fait cette année avec l'achat d'une trieuse colorimétrique;
- créer de nouveaux circuits de commercialisation afin que les consommateurs urbains puissent facilement acheter du riz local de bonne qualité à un prix compétitif.

Enfin, un de mes objectifs clés est de rendre le Grib moins dépendant du gouvernement. De cette façon, nous pourrions, dans notre dialogue avec ce dernier, avoir des positions plus fermes et autonomes. ■

## Le commerce équitable : filière d'insertion sur le marché international pour les acteurs économiques défavorisés

► Céline Lefevre,  
Tech-Dev.  
celinelefevre@  
tech-dev.org

1. Réseau de distribution, associatif et militant, Artisans du monde défend l'idée d'un commerce équitable à trois dimensions : économique, éducative et politique. A fêté ses 30 ans en 2004.

2. Les standards internationaux du commerce équitable sont définis par FLO. Ils comprennent des standards génériques et des standards spécifiques à chaque produit qui nécessitent en moyenne deux années de recherche et développement.

3. Le prix minimum garanti doit couvrir les frais de production et les besoins élémentaires des producteurs. S'y ajoute une prime de développement. L'ensemble est toujours supérieur aux cours mondiaux.

LE COMMERCE ÉQUITABLE contribue à créer des débouchés inespérés en Afrique pour des « petits » producteurs isolés qui ont longtemps été sous la coupe d'intermédiaires. C'est à partir de ce constat que la mise en place de filières agricoles issues du commerce équitable, (filières dites « labellisées » ou « intégrées ») est de plus en plus développée. Tech-Dev, association de solidarité internationale, accompagne ce mouvement avec ses partenaires africains. Son action prend diverses formes, depuis l'appui technique, technologique et organisationnel aux organisations de producteurs (OP) et entreprises de transformation jusqu'à la recherche de marchés à l'export. Elle cherche notamment à favoriser une première transformation sur place pour maximiser la valeur ajoutée locale avant exportation. Elle veille aussi à ne pas créer de dépendance des groupements de producteurs/transformateurs à des marchés de niche à l'export, en appuyant les OP/transformateurs pour la promotion de leurs produits sur le marché africain.

**Bientôt des produits cosmétiques équitables au beurre de karité burkinabé.** Longtemps, les productrices de beurre de karité de Léo au Burkina Faso, peu organisées et ne produisant pas un beurre de qualité, durent se résigner à vendre des noix de karité à un intermédiaire dont elles dépendaient. Les noix étaient ensuite négociées sur le marché international, à des taux dépassant de loin les prix d'achat aux productrices. Un groupement d'ONG (CECI, ISF, OTECI et Tech-Dev) accompagne désormais la structuration de la filière. L'objectif : donner aux productrices un accès direct aux acheteurs européens, industriels du secteur de la cosmétique. Pour cela, il faut avant tout rendre le beurre de karité conforme aux exigences des acheteurs internationaux de l'industrie cosmétique. L'appui à l'organisation de groupements villageois de femmes productrices de beurre de karité en coopérative de production et de commercialisation constitue également une priorité.

Max Havelaar, association à but non lucratif gérant le label international du commerce équitable en Europe, positionné jusqu'à très récemment exclusivement sur l'alimentaire (les 9 produits labellisés sont le café, le thé,

le chocolat, la banane, le jus d'orange, le miel, le sucre, le riz et la mangue), a décidé de se diversifier. Outre des filières non-alimentaires comme le coton, elle s'intéresse aujourd'hui à la filière cosmétique en proposant aux industriels du secteur de se fournir en ingrédients naturels « équitables » issus de pays du Sud. Le premier produit labellisé sera le beurre de karité. Une chance pour l'union de Léo, qui a été retenue comme fournisseur de matière première pour ce nouveau marché.

La notoriété du label Max Havelaar a pénétré l'industrie cosmétique, également sollicitée par sa clientèle de sorte qu'elle réfléchit très sérieusement à développer une gamme de produits équitables... D'après cet exemple, le commerce équitable est incontestablement une niche de marché qui permet de développer les ventes auprès des grands industriels du secteur.

**Au Bénin, le commerce équitable contribue à structurer la filière ananas.** Aujourd'hui, même s'il faut reconnaître que le marché des fruits équitables reste peu développé en France par rapport à certains voisins européens, le commerce équitable a permis de créer des débouchés pour des produits du Bénin qui n'avaient jusqu'alors pas de marché à l'export : les ananas séchés, le jus d'ananas. Les ananas frais quant à eux ont ainsi pu trouver de nouveaux marchés.

Le centre de séchage de fruits tropicaux (CSFT) à Abomey au Bénin a ainsi contractualisé avec Solidarmonde, la centrale d'achat d'Artisans du monde<sup>1</sup>, s'engageant à fournir ses boutiques de commerce équitable en fruits séchés. Le CSFT, qui emploie 41 personnes, a demandé à obtenir l'agrément FLO<sup>2</sup>/MH en tant que transformateur/exportateur, espérant ainsi pouvoir développer ses ventes à l'export. Or pour pouvoir livrer ses ananas séchés sous label FLO/MH, il devait s'approvisionner en ananas frais lui-même labellisé FLO/MH. Son fournisseur en ananas frais, l'Union de groupements de producteurs d'ananas de Toffo (UGPAT), qui compte 135 producteurs pour une surface de 120 ha (on peut bien là parler de « petits producteurs »), a alors demandé lui aussi à être certifié FLO/MH. Le commerce équitable a ouvert des opportunités de marchés significatives pour les producteurs d'ananas

de Toffo : 400 t d'ananas frais ont été vendus en 2004, à un prix minimum garanti<sup>3</sup> rémunérateur. Ce volume représente la moitié des ventes à l'export de l'UGPAT puisque 400 t sont vendues aujourd'hui à l'export sur le marché conventionnel.

Le commerce équitable est très médiatique. Cependant, les volumes vendus, même s'ils sont en hausse régulière, restent faibles. En conséquence l'impact au Sud est relatif. Néanmoins ce type de commerce crée de nouveaux marchés jusqu'alors inexistantes, et est à l'origine de nouveaux flux commerciaux de l'Afrique vers l'Europe. ■

### DÉFINITIONS

(SOURCE : [www.maxhavelaarfrance.org](http://www.maxhavelaarfrance.org))

*Commerce équitable.* « Le commerce équitable est un partenariat commercial, basé sur le dialogue, la transparence et le respect, qui vise plus d'équité dans le commerce international. Le commerce équitable contribue au développement durable en proposant de meilleures conditions commerciales aux producteurs marginalisés, essentiellement dans les pays du Sud, et en sécurisant leurs droits. » (Définition officielle FINE 2001)

*Filière labellisée ou « non intégrée ».* L'OP ou l'entreprise s'engage à adopter un cahier des charges qui lui permettra de recevoir un agrément pour commercialiser ses produits dans les circuits du commerce équitable. C'est la filière Max Havelaar.

*Label.* Symbole qui indique que la conformité à des normes spécifiques a été vérifiée par un organisme certificateur accrédité. L'utilisation du label est habituellement contrôlée par l'organe d'élaboration du label et elle est ouverte à tous ceux qui respectent les critères définis. Ex. label FLO, IFAT.

*Certification.* La certification est une opération consistant à faire attester, par un organisme tiers, la mise en place au sein d'une entreprise d'un système de management d'une dimension spécifique de l'activité de l'entreprise : la qualité, les impacts environnementaux, les pratiques sociales.

*FINE* regroupe les 4 fédérations internationales de commerce équitable : FLO (Fairtrade Labelling Organisations) International, gestionnaire du système de certification international, EFTA (fédération des importateurs spécialisés), NEWS (fédération des boutiques spécialisées) et IFAT (fédération internationale des organisations de commerce équitable). ■

## Renforcer les « institutions de marché »★

► Patrick Delmas,  
Inter-réseaux.  
patrick.delmas@  
inter-reseaux.org

LES SYSTÈMES D'INFORMATION de marché (Sim) ont pour objectif de collecter périodiquement sur les marchés (marché de collecte, de gros ou de détails) des informations sur les prix des produits agricoles, éventuellement les quantités commercialisées, et de diffuser ces informations auprès des acteurs publics (États) et surtout privés (agriculteurs, commerçants). Ces services publics ont été mis en place dans les pays en développement à partir des années 80. Une rencontre, organisée par le centre technique de coopération agricole et rurale (CTA)<sup>1</sup> du 28 au 30 novembre 2005, réunissant des experts et des représentants d'organisations professionnelles, a permis de

★ Les institutions de marché peuvent être définies comme des formes d'organisation fournissant des services pour favoriser les échanges commerciaux : systèmes d'information, marchés de gros, bourses agricoles, etc.  
1. Le CTA a été créé en 1983 dans le cadre de la Convention de Lomé entre les États du groupe ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) et les pays membres de l'Union européenne avec pour mission de développer et de fournir des services qui améliorent l'accès des pays ACP à l'information.

faire le point sur les Sim et d'autres institutions de marché.

**Meilleure transparence des marchés, asymétrie d'information entre acteurs moindre : les Sim s'imposent comme outils indispensables à la libéralisation des marchés.** Les marchés des produits d'exportation comme les marchés vivriers ont longtemps été administrés par l'État par l'intermédiaire d'offices de commercialisation. La situation différait suivant les pays, mais les « offices », comme au Mali ou à Madagascar, avaient en charge la fixation des prix au producteur et au consommateur de certains produits stratégiques (d'exportation et vivriers), l'achat et la distribution.

À partir des années 80, la réforme des marchés agricoles devient un élément central des politiques de libéralisation mises en place à travers les plans d'ajustement structurel. L'État doit abandonner (plus ou moins progressivement) son rôle de régulateur du marché. « Il s'agit de redonner au mécanisme de prix un rôle incitatif et régulateur »<sup>2</sup>. La libéralisation du commerce des produits agricoles devait entraîner une amélioration de la performance du marché : approvisionnement plus fluide, relèvement du prix au producteur — gage d'une augmentation des revenus puis de la production. L'augmentation de celle-ci, couplée à la réduction des coûts de transaction et des marges des commerçants, devait se traduire par une baisse du prix au consommateur. Cette réforme ne pouvait se faire sans la mise en place d'infrastructures (transport, stockage) et d'institutions de marché notamment de systèmes d'information sur les prix.

La performance des marchés dépend notamment de la qualité de la circulation d'informations entre les différents acteurs. Les commerçants ont de par leurs activités un meilleur accès à l'information (organisation en réseau, participation aux transactions) tandis que les producteurs sont isolés

et en général peu informés. Cette différence dans l'accès à l'information (asymétrie) a pour conséquence une formation inéquitable des prix... Les producteurs sont défavorisés.

C'est principalement pour assurer une plus grande transparence du marché et corriger cette asymétrie de l'information entre les producteurs et les commerçants que les Sim ont été mis en place par les États. L'information sur les prix devait non seulement permettre aux producteurs de mieux vendre mais également d'être capables de répondre aux « signaux du marché », c'est-à-dire tenir compte de la demande ou de l'offre reflétée par les prix et ainsi augmenter ou diminuer leur production. Les Sim devaient également répondre aux besoins des autres acteurs notamment les décideurs institutionnels pour orienter les choix politiques notamment en terme de pilotage de la sécurité alimentaire.

**Mais les Sim obtiennent des résultats mitigés.** Principalement diffusées par la radio, les informations sur les prix sont jugées nécessaires mais pas suffisantes par les producteurs. Ces informations restent difficiles à utiliser car les prix peuvent varier très rapidement et une information datée de plusieurs jours perd rapidement son intérêt. De plus les producteurs peuvent difficilement choisir leurs lieux de vente. Faute de trésorerie, ils n'ont pas toujours le choix entre vendre tout de suite et attendre les prix favorables. Sans compter qu'ils peuvent être endettés auprès des commerçants locaux. L'information produite par les Sim donne la situation actuelle du marché, mais rien sur les tendances ou des analyses prospectives, dont les producteurs souhaiteraient disposer pour faire des choix et planifier leurs productions.

Au niveau des commerçants, les Sim n'ont pas réussi à concurrencer leurs dispositifs d'information traditionnels qui ont rapidement intégré les nouvelles technologies et notamment le téléphone portable.

En outre, intégrés au service public, avec des objectifs qui rentrent parfaitement dans les fonctions régaliennes de l'État (transparence et régulation du marché), les Sim connaissent des problèmes de financement pour leur fonctionnement et la formation de leur



Dessin publié dans GDS 21, août 2002

2. « De l'intégration à la segmentation : l'évolution du rôle des marchés vivriers dans les PED. Le cas des céréales au Mali » M. Aubert, C. Bignebat, J. Egg Inra/UMR MOISA, N. Dembélé MSU/Promisam – colloque SFER, novembre 2005.

personnel dès que les partenaires financiers se retirent.

**Une construction progressive de services plus adaptés : décentralisation, intégration régionale et apparition du privé.** Des évolutions sont en cours pour mieux prendre en compte les besoins spécifiques des différents acteurs et adapter les services proposés. Au Mali, « l'observatoire du marché agricole » (nouveau nom pour le Sim) a localisé ses services décentralisés au niveau des chambres régionales d'agriculture et sélectionné les produits et les marchés à suivre en fonction des demandes des utilisateurs de chaque région.

La crise alimentaire vécue par le Niger a mis en avant le processus d'intégration des différents marchés au niveau régional. Les Sim publics de huit pays de la communauté économique et monétaire des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal et Togo) ont créé le Réseau des systèmes d'information des marchés en Afrique de l'Ouest (Resimao). Les Sim de ce réseau sont aujourd'hui en mesure de partager la plupart de leurs données « prix » sur la même base de données et le même site internet ([www.resimao.org/](http://www.resimao.org/)). Sont pris en compte 390 marchés ruraux et urbains (marchés de regroupement, de gros, demi-gros et de détail); 39 marchés d'intérêt sous-régional; tous les produits agricoles sont suivis ainsi que le bétail et la viande. Le Nigeria a adhéré à ce réseau en 2005.

Au Sénégal, depuis 2001, une société privée, Manobi, utilise les nouvelles technologies pour collecter et diffuser des informations sur les prix et les niveaux de disponibilité des fruits, des légumes, des viandes et des volailles, sur les marchés du Sénégal. Le délai entre la collecte et la diffusion des informations est réduit à quelques heures. Autre changement majeur, c'est l'utilisateur qui, pour un prix modique, choisit l'information dont il a besoin et la reçoit sous forme de SMS sur son téléphone portable ou par internet.

En Côte d'Ivoire, l'Association nationale des organisations de producteurs (Anopaci) a lancé son propre système d'information sur les marchés. Celui-ci comprend actuellement huit

points d'information villageois avec pour chacun un animateur chargé de la collecte des informations sur cinq marchés, du traitement et de la diffusion par les radios rurales. L'ambition de l'Anopaci est de compléter ces informations par des données technico-économiques issues des résultats du conseil de gestion aux exploitations agricoles (coûts de production, prix de revient, coût du transport, prix des intrants, par exemple).

#### **D'autres institutions de marché existant : bourses de produits agricoles.**

Les bourses de produits agricoles sont des cadres d'échanges où acheteurs et vendeurs se rencontrent par l'intermédiaire de courtiers qui pratiquent des ventes aux enchères. En facilitant les négociations entre producteurs et acheteurs, elles doivent provoquer une réduction des coûts de transactions et une plus grande transparence du marché. Les transactions sont finalisées par des contrats ayant valeur de loi soumis à une procédure d'arbitrage en cas de litiges, ce qui améliore la sécurité des transactions. Différents essais ont été tentés en Afrique anglophone. Seules les bourses du Zimbabwe et d'Afrique du Sud ont fonctionné (dans ces pays où il existe un nombre élevé de grandes exploitations pouvant mettre sur le marché des quantités importantes de produits).

En Afrique de l'Ouest, l'ONG Afrique Verte organise depuis 1987 au Niger, puis au Burkina Faso et au Mali, des bourses céréalières annuelles réunissant des organisations de producteurs, des commerçants, des transformateurs et des transporteurs. Ces bourses permettent aux opérateurs céréalières de se retrouver, de confronter offre et demande afin de conclure des transactions. Les négociations sont libres, les contrats se concluent sans intervention d'Afrique verte qui assure cependant un suivi et peut proposer une intermédiation en cas de litiges. Le Comité interprofessionnel des filières « céréales et niébé » du Burkina Faso<sup>3</sup> a prévu de développer ces cadres d'échanges.

Au Kenya, un système de « certificat d'entrepôt » a été mis en place pour réduire l'énorme quantité de pertes post-récoltes, en particulier du maïs,

due à l'impossibilité de trouver des acheteurs au moment où la majeure partie de la production arrive sur le marché. Avec ce système les produits non achetés peuvent être mis en dépôt de manière sécurisée dans un entrepôt adapté où leur qualité peut être garantie. En utilisant ce stock sécurisé comme garantie, le commerçant peut obtenir un crédit et payer les producteurs agricoles presque directement. Il peut ensuite vendre ses produits lorsqu'il le décide.

Ce type d'organisation pourrait répondre aux problèmes de commercialisation des producteurs. Ceux-ci savent qu'en vendant leurs productions dès la récolte ils ne peuvent en obtenir un prix attractif. Ils le font le plus souvent pour des impératifs de trésorerie. Le système de certificat d'entrepôt (appelé également « nantissement des stocks ») est une solution que certains jugent prometteuse et adaptée au problème de financement de la commercialisation et de garantie des crédits pour ces opérations. Ces pratiques sont très développées en Asie ou en Amérique latine. Des expériences ont existé au Sénégal ou au Mali sans grand succès contrairement à Madagascar où les caisses d'épargne et de crédit agricole mutuels fournissent des crédits pour le stockage du riz.

Les systèmes d'information sont indispensables pour assurer une plus grande transparence du marché et améliorer son fonctionnement. À l'origine centrés uniquement sur la fourniture d'information sur les prix, ces dispositifs évoluent progressivement pour mieux prendre en compte les besoins des acteurs. Mais globalement, les petits agriculteurs familiaux ne bénéficient que faiblement des différents services apportés par ces dispositifs sauf dans des situations particulières comme l'agriculture péri-urbaine. Pour l'ensemble des participants à la rencontre organisée par le CTA, une solution se trouve dans le renforcement des organisations de producteurs. Celles-ci peuvent valablement orienter les services proposés en fonction des besoins de leurs membres, améliorer la diffusion des informations fournies par les Sim et, surtout, proposer des solutions collectives de commercialisation pour valoriser les différentes opportunités existantes. ■

3. Cf. article en pages 29-30.

# Le CIC-B\* : Organiser la filière céréales du Burkina

► INTERPROFESSION ; CÉRÉALES

Entretien de la rédaction avec Soumaïla Sanou, Soumabéré Dioma, (cicb@fasonet.bf) et Kalifa Traoré (ktraore@statistika.net)\_\_\_\_\_

► Cet entretien a été réalisé à Paris, dans les locaux de l'Inter-réseaux, le 19 décembre 2005.

**GDS :** Pourquoi avoir mis en place le CIC-B ?

Les céréales ont un rôle crucial en termes de sécurité alimentaire, mais aussi bien sûr en termes de poids économique. Or les producteurs rencontrent d'importantes difficultés pour commercialiser leur production. Ces difficultés tiennent au fait notamment de fortes variations climatiques. En 2003, alors que la production était excédentaire, nous avons vendu à des prix très bas, descendant jusqu'à 2 500 FCFA le sac, alors qu'en 2004, année de mauvaises récoltes, les prix étaient montés à 25 000 FCFA le sac.

Ce qui nous a préoccupé au tout début, c'est la désorganisation de la filière céréales. Les céréales représentent 90 % de l'alimentation des Burkinabés. Chacun en produit, les producteurs de coton, de riz<sup>3</sup>, produisent par ailleurs des céréales. Pour autant, les producteurs n'ont pas tous, loin de là, un revenu décent. Une première version d'un plan d'actions sur les céréales (mil, sorgho, maïs + niébé<sup>4</sup>) a ainsi été élaborée puis adoptée dès 1998. Revue en 2002, elle a débouché, en 2003, sur la création du CIC-B.

Le plan d'actions a été amené par la volonté de désengagement de l'État. Les plans d'ajustement structurel ont accéléré sa mise en place, l'État ayant dû recentrer son rôle d'appui et responsabiliser les acteurs de la filière par

**L**ES INTERPROFESSIONS sont un sujet de travail de l'Inter-réseaux<sup>1</sup> et de GDS pour 2006. Nous avons eu la chance de recevoir, alors qu'ils étaient de passage en France, les dirigeants du Comité interprofessionnel des céréales du Burkina Faso<sup>2</sup>. Une instance jeune certes, mais porteuse de nombreux espoirs pour la filière céréalière.

rapport à l'approvisionnement en intrants, la commercialisation des céréales et la fixation des prix dans une économie libéralisée. Ce plan d'actions avait prévu la mise en place d'un comité interprofessionnel.

Le CIC-B a été mis en place en juillet 2003. Il comprend une assemblée générale, un conseil d'administration et un comité exécutif. Au niveau régional, il est appuyé par des comités interprofessionnels régionaux des céréales présents dans les 13 régions du pays. Ces représentations n'ont pas de statut juridique propre, mais ont la même mission que le CIC-B au plan national.

Le CIC-B est appuyé par une cellule de gestion composée de techniciens<sup>5</sup>. Cette cellule a pour principale tâche de mettre en œuvre le plan d'actions sur les céréales (elle est temporairement au service du CIC-B et doit donc disparaître à un moment), ce dernier étant piloté par un comité présidé par le secrétaire général du ministère chargé de l'Agriculture. À ce stade, le financement du CIC-B et de la cellule de gestion provient de différents bailleurs de fonds : GTZ, Union européenne, coopération danoise. Mais le comité est entrain de développer une stratégie pour trouver ses propres sources de revenus.

L'objectif global du plan d'actions est « d'augmenter la rentabilité économique et financière des filières céréalières afin de participer de manière durable à la sécurité alimentaire ». Son objectif spécifique est « d'accroître la performance des acteurs de la filière par la création d'un environnement favorable et par l'amélioration de leurs organisations ».

**GDS :** Quelles sont les actions du CIC-B ?

L'appropriation du plan d'actions sur les céréales, la formation, l'organisation de rencontres sont au programme des activités du CIC-B, qui dispose d'un local propre à Ouagadougou, et dont

les délégations dans les régions sont basées dans les Chambres d'agriculture. Notre stratégie opérationnelle comprend trois moteurs :

- le renforcement des capacités ;
- l'information et la communication ;
- la qualité, les normes, la sécurité alimentaire.

Dans un premier temps, nous avons produit un document d'information, le résumé simplifié du plan d'actions sur les céréales, en français, mooré et dioula.

Les formations ont porté sur les normes de sécurité et l'hygiène, la comptabilité. Nous avons organisé des visites auprès de l'institut national de la recherche agronomique afin de sensibiliser les producteurs à la qualité des semences. Il y a également des formations sur les enjeux de la filière. Le problème que nous rencontrons principalement est de structurer et renforcer le dialogue avec les structures étatiques, par exemple à propos de la sécurité alimentaire : il nous faut être mieux informés sur l'aide alimentaire. Pour toutes ces missions l'interprofession doit avant tout gagner la crédibilité de tous.

Le CIC-B a démarré une démarche « pilote » pour répondre à la demande des producteurs d'avoir accès à des engrais pour les cultures céréalières car jusqu'à présent ils n'ont d'autres possibilités que d'utiliser les intrants coton qui ne sont pas parfaitement adaptés. Elle repose sur une contribution/cotisation des producteurs volontaires de 10 sacs de céréales qui sont stockés puis vendus pour pouvoir acheter des engrais. Cette cotisation doit permettre à chaque producteur d'obtenir 3 sacs de NPK et 2 sacs d'urée. Le reliquat servira à couvrir une partie des frais de transport et d'abonder un fonds sur un dépôt à terme. Cette opération est démarrée à titre expérimental dans deux régions.

Le CIC-B a également recruté un agroéconomiste et un journaliste ➔

★ Comité interprofessionnel des céréales du Burkina Faso.

1. Cf. articles GDS 28 p. 5-6, GDS 31 p.27-28 et, dans ce même numéro de GDS les p. 22-23 ; cf. groupe de travail interprofessions dans le cadre de RéDév : [www.appui-op.redev.info/](http://www.appui-op.redev.info/)

2. Soumaïla Sanou, président, et Soumabéré Dioma, vice-président, accompagnés de Kalifa Traoré, responsable de la cellule de gestion du plan d'actions sur les céréales.

3. Les céréales évoquées sont le maïs, le mil et le sorgho, le riz étant aussi une céréale mais qui bénéficie d'une organisation interprofessionnelle spécifique.

4. Un plan d'actions a été fait pour le niébé en 2003 et les actions en faveur de cette légumineuse ont été rattachées au CIC-B pour ne pas multiplier les structures.

5. Un chef de cellule agronome, un agro-économiste, un ingénieur agroalimentaire.

© Bureau Issala



pour animer son dispositif d'information.

**GDS :** *Qui l'interprofession regroupe-t-elle ? Quel est son statut ?*

L'interprofession est constituée d'OP (au niveau unions de producteurs), d'organisations de commerçants, du syndicat des transporteurs, de la fédération des industries agroalimentaires, des distributeurs d'intrants.

Les producteurs sont majoritaires (entre 60 et 70 % des membres). Le quota des sièges est fixé au niveau du CA.

Le CIC-B est une association reconnue par le ministère burkinabè de l'Administration territoriale et de la Décentralisation sous sa loi 10.

**GDS :** *Vous venez d'effectuer une visite en France auprès de différentes structures<sup>6</sup>. Si vous ne deviez retenir que deux ou trois éléments de cette visite, quels seraient-ils ?*

**SOUAÏLOU SANOU :** À chaud il n'est pas évident de répondre, mais je dirais qu'une chose m'a beaucoup surpris, c'est l'organisation des acteurs de la filière. Le mouvement coopératif est très dynamique. Cela me renforce dans l'idée que nous devons, au Burkina, renforcer notre capacité organisationnelle.

**SOUABÉRÉ DIOMA :** C'est la volonté des acteurs à s'organiser, et surtout, se donner les moyens qui m'a le plus frappé (regroupement, volonté de cotiser, prise en compte de l'environnement). Mais j'ai aussi été étonné de voir les niveaux de surproduction et la difficulté à écouler les productions.

La volonté politique qui a accompagné la structuration des organisations, tout d'abord celle des acteurs pour avoir une vision commune et

ensuite discuter avec les pouvoirs publics m'a également interpellé. Enfin, il semble que sans la volonté politique qui a accompagné cette structuration du secteur, cette dernière aurait eu à faire face à de nombreux freins.

La question qui se pose c'est comment adapter ce processus dans notre environnement, avec nos États, où l'économie repose sur l'agriculture et l'élevage.

**GDS :** *Quels sont vos projets dans les jours qui viennent à votre retour ?*

**SOUAÏLOU SANOU :** Je crois qu'il nous faudra surtout travailler sur la volonté des acteurs. Le CIC-B rassemble des gens dont les préoccupations sont différentes, en provenance de milieux différents, il nous faut travailler sur l'approfondissement d'une volonté commune, d'un projet commun.

**SOUABÉRÉ DIOMA :** Le problème c'est notre capacité à inculquer notre vision en tant que leaders. Par exemple, sur la question du stockage : Est-ce le rôle de l'État, des coopératives, des commerçants ? Il faut de la crédibilité pour mieux affirmer la nécessaire capacité de regroupement de l'offre. La question de la gestion des stocks de sécurité fera partie de nos priorités. Celle de la standardisation également. Un second problème c'est que nous sommes en présence d'un marché très complexe, où les normes ne sont pas chose courante.

**GDS :** *Avez-vous pu établir de nouveaux partenariats au cours de cette visite ?*

Les responsables de la coopérative que nous avons rencontrés ont souhaité nous rencontrer de nouveau dans quelques temps.

Les membres de la coopérative d'utilisation de matériel (Cuma) se sont montrés très organisés, faisant preuve d'une grande rigueur.

L'office national interprofessionnel des céréales (Onic) s'est aussi montré ouvert à une collaboration future. ■

## En bref

*Les neiges éternelles du Kilimandjaro disparaissent*

Le Kilimandjaro avec ses 5 895 mètres est le point culminant du continent africain. Son sommet blanc, recouvert de neige, dominant la savane tanzanienne, est célèbre dans le monde entier. Mais le réchauffement rapide de la planète, conjugué à un déboisement généralisé des pentes, provoque la fonte des neiges éternelles et des glaciers qui couronnent le sommet. Des scientifiques estiment que la plupart des glaciers auront disparu d'ici une quinzaine d'années. *Haramata*, juillet 2005.

*Un chercheur ayant trop cherché licencié... puis réembauché*

Pour avoir publié un article mettant en évidence la présence d'ADN transgénique dans les variétés de maïs traditionnel au Mexique, Ignacio Chapela, de l'Université de Berkeley en Californie, apprenait l'année dernière qu'il allait être remercié. Suite à une mobilisation internationale, il vient d'être reconduit dans ses fonctions. *L'Écologiste*, sept.-nov. 2005.

*Guide d'aide à la décision stratégique : comment définir une stratégie d'appui aux filières agro-alimentaires et/ou artisanales d'exportation vers le Nord ?*

Ce travail, commandité par le F3E et qui s'inscrit dans une démarche de capitalisation d'expériences, s'adresse en particulier aux ONG du Nord ainsi qu'à leurs partenaires du Sud. Présenté lors d'un atelier organisé début janvier 2005, il s'attache plus aux choix stratégiques à opérer qu'au processus d'appui aux filières. L'intégralité du guide est téléchargeable sur le site du F3E, ainsi que le rapport final de l'étude (synthèse).

[http://f3e.asso.fr/article.php?id\\_article=267](http://f3e.asso.fr/article.php?id_article=267)

*Le Willis va-t-il contribuer au désenclavement de la Casamance ?*

Le drame du naufrage du Joola était encore vivace dans les esprits lorsque la liaison maritime Dakar-Ziguinchor a repris à la mi-novembre 2005. Cette nouvelle liaison va-t-elle permettre de désenclaver la région ? La réponse est incertaine, car ce joli bateau, sûr, n'est pas sans défaut... Ainsi les limites de poids imposées aux voyageurs et le prix du billet sont-ils dissuasifs pour les commerçants qui autrefois empruntaient le Joola. Un mode de transports pour l'instant plus attirant pour les touristes que pour les commerçants... Source : [www.irinnews.org](http://www.irinnews.org)

6. La visite a notamment compris des rencontres avec l'Office national interprofessionnel des céréales (Onic), le Bureau des céréales du ministère de l'Agriculture, l'Assemblée générale des producteurs de blé et divers acteurs dans la plaine du Forez (exploitant agricole, minoterie, coopérative, producteur céréalier, etc.).

## Sortie de crise pour Kafo Jiginew

**INSTITUTION DE MICROFINANCE malienne de réputation mondiale, Kafo Jiginew a passé un été 2005 perturbé. En juin, un rapport mettant en cause la bonne gestion financière du réseau a été diffusé, suivi d'une forte vague de dénigrement. Quelques mois plus tard, la crise s'est apaisée. Alou Sidibé, directeur général, témoigne.**



Alou Sidibé

► Un entretien réalisé le 16 novembre 2005. kafo @afribonemali.net

Pour plus d'information sur Kafo Jiginew, nous vous conseillons deux articles : « Mali. Du grenier à la banque ». Pages 20-21 de *Défis Sud* septembre – octobre 2005, édition spécial microfinance. *Grain de sel* n°15 – juillet 2000 : « Kafo Jiginew prisonnière de la crise du coton? » page 7.

**K**AFO JIGINEW — « l'union des greniers » en langue bambara — s'est implantée depuis 1987 dans le sud Mali. Réseau mutualiste de caisses d'épargne et de crédit, elle est devenue le principal système financier décentralisé du pays<sup>1</sup>. Kafo Jiginew est régulièrement l'objet de louanges dans les médias : équilibre financier, forte implication des adhérents et des élus, jusqu'alors le succès était total. Mais la crise du coton est venue ternir le tableau. Plus grave, en juin dernier, le réseau a connu une crise de gouvernance sérieuse. Les médias maliens ont relayé des soupçons de mauvaise gestion. Que s'est-il passé précisément ? Quels ont été les impacts pour Kafo ? Alou Sidibé, son directeur général, nous a raconté son vécu de la crise et de sa résolution.

**GRAIN DE SEL :** *Quelles ont été les difficultés rencontrées et concrètement, quel a été leur impact pour le réseau ?*

**ALOU SIDIBÉ :** Des événements graves ont perturbé le fonctionnement du réseau en juin 2005. À la source, une sanction disciplinaire prise à l'encontre d'un salarié pour un problème de cession de véhicules réformés. L'affaire s'est produite alors que j'étais en voyage au Canada à la fin mai. Avant mon départ j'avais donné des consignes pour que la procédure habituelle soit respectée. Or en mon absence, l'inspecteur général et la directrice financière ont acheté les véhicules pour un prix très modique sans autre forme de procès. L'inspecteur général par exemple a acquis l'un des véhicules pour la somme de un million de FCFA, pour le revendre trois fois le prix. En

apprenant cela, j'ai pris une sanction jugée adéquate, avec une mise à pied de 8 jours de la directrice financière et du responsable du parc automobile. J'ai par ailleurs rencontré l'inspecteur général et lui ai signifié que son comportement avait été intolérable. Je lui ai exprimé ma surprise et ma déception, et l'ai averti que je ne saurais tolérer de nouveaux écarts de ce type.

Or l'inspecteur général n'a pas supporté cette sanction. Il a lancé une pétition la dénonçant comme « disproportionnée ». Une vingtaine de personnes du personnel a signé la pétition.

Mais l'inspecteur ne s'est pas arrêté là, il a profité du trouble pour diffuser un rapport sur la gestion de Kafo Jiginew, remettant en cause ma gestion. Il n'a reculé devant rien pour la publicité de cette affaire, conviant journaux et radios à diffuser l'information. Pendant 3 semaines, Kafo Jiginew a ainsi fait la une des médias à Koutiala, mais cela n'a pas duré outre mesure. Au bout d'environ 3 semaines — un mois, les choses sont rentrées dans l'ordre.

Il faut dire que Kafo Jiginew couvre 40 % du secteur au niveau national. Les médias nationaux se sont déplacés, de même qu'une délégation de notre ministère de tutelle, le ministère des Finances.

Devant mes explications, et les justifications des comptes, personne n'a douté de ma bonne foi, et chacun a compris qu'il s'agissait plus là d'une conspiration destinée à me faire chuter que d'une dénonciation légitime. Ainsi, si l'inspecteur général avait constaté autant d'irrégularités dans la gestion qu'il voulut bien le dénoncer soudain, pourquoi ne l'avait-il pas signalé plus tôt, pourquoi n'avait-il pas tiré le signal d'alarme ?

J'ai personnellement, dès mon retour du Canada, fait le tour dans toutes les régions pour y rencontrer les sociétaires, les gens ont été pour beaucoup choqués par ce que je leur ai raconté. J'ai été très touché par le

réconfort moral des membres et de tous les élus qui ont compris ce qui s'était passé. Sur le plan humain, j'avais accusé le choc de la trahison.

Le conseil d'administration aussi a été choqué par cet événement. Le fait que l'inspecteur général, alors qu'il était en fuite, provoque une telle fronde a été très mal vécu. Il a ainsi été licencié par le conseil d'administration, de même que la directrice financière et le responsable du parc automobile.

**GDS :** *Comment la communication sur les événements a-t-elle été gérée en interne et vis-à-vis de l'extérieur ?*

**AS :** Fort heureusement, la crise n'a eu absolument aucune incidence financière. Aucune caisse ne s'est désaffiliée au lendemain des événements parmi nos 145 points de vente. Aucun sociétaire n'a quitté Kafo Jiginew. Au contraire, on note que le sociétariat a augmenté ces derniers temps.

J'ai rapidement informé nos partenaires, et notamment le consortium européen pour le crédit malien (CECM)<sup>2</sup>. Une mission du consortium s'est déroulée en juillet, elle a produit un compte rendu qui m'innocente des accusations portées, décrivant les événements et détaillant au jour le jour la crise traversée.

**GDS :** *Quels enseignements tirez-vous de ces événements ?*

**AS :** Tout d'abord il faut dire que nous avons tiré les leçons de ces débordements. Un certain nombre de changements ont été opérés au niveau du personnel tout d'abord. Nous avons ainsi dû remplacer les licenciés. On envisage de mieux s'organiser. Le recrutement a été effectué par un cabinet professionnel et nous avons trouvé des remplaçants sans aucune difficulté.

Les cadres qui avaient signé la pé-

1. Tant par son nombre de membres (186 000), le nombre de crédits accordés (plus de 97 000) que par son étendue géographique (141 caisses). Ces chiffres sont extraits de la plaquette de présentation de Kafo Jiginew : « La banque au service des paysans ». Ils sont datés déc. 2004.

2. Comité français pour la solidarité internationale, SOS faim Belgique, Mani Tesa d'Italie et l'ONG allemande Agro Action.

tion tout en ayant eu connaissance de la sanction à l'égard de l'inspecteur général ont été réaffectés.

Nous avons ainsi repris et renforcé l'organigramme de Kafo, au regard d'une nouvelle exigence : celle de choisir des personnes moins issues du milieu local : nous avons ouvert le recrutement à l'échelle nationale et même internationale. Une leçon que l'on a tirée de ces événements est que la promotion interne a ses limites.

Par ailleurs nos procédures existent. Elles doivent être rassemblées et mieux diffusées pour qu'elles soient respectées. Par exemple concernant la cession des véhicules.

Je suis directeur général depuis 11 ans. Nous avons convenu avec le CECM d'une mission d'audit externe. Je suis concerné à double titre : à titre personnel et pour Kafo. On conduit cette entreprise depuis le début avec une grande vigilance, en bon père de famille. Si les dénonciations portées dans le rapport de l'IG étaient réelles, Kafo n'existerait plus aujourd'hui. Son autonomie financière et son institutionnalisation sont indiscutables.

Cela ne signifie pas, au contraire, que nous pouvons nous reposer sur nos lauriers. Nous avons sollicité un audit financier, c'est convenu avec les partenaires. Mais nul n'ayant voulu jeter de l'huile sur le feu au moment de la crise, nous avons souhaité qu'il intervienne après une accalmie et la stabilisation. Il fallait aussi que la nouvelle équipe soit formée et ait trouvé ses marques. L'audit aura lieu en mars.

Depuis lors nous avons constaté

un regain de confiance. Cette année nous avons enregistré des résultats meilleurs que l'an passé, bien que les prix du coton aient baissé (le coton est passé de 210 FCFA à 160 FCFA le kg, une baisse de 30 % des revenus des producteurs.)

Nous comptons aujourd'hui 202 000 membres. Les volumes d'épargne et de crédit sont à la hausse (12 milliards de FCFA d'épargne ; 14 milliards de crédit).

Au final, dans la mesure où cette affaire n'a entraîné aucun problème dans le réseau, on peut presque dire qu'elle aura été salutaire. En effet, c'est à ces jeunes que nous allions passer la main, c'est sur eux que l'on comptait. Qui sait de quoi ils auraient été capables ?

**GDS :** *La crise du coton est-elle un problème de plus à gérer pour Kafo Jiginew aujourd'hui ? Avez-vous une stratégie pour y faire face ?*

**AS :** Nous avons mis au point un plan d'affaire pour les années 2005-2009. Les axes majeurs suivants ont été dessinés :

- Consolider l'existant. Kafo Jiginew dispose d'une assise solide dans la zone cotonnière. Il lui faut la sécuriser.
- Des actions de diversification (géographique et sectorielle) seront mises en œuvre. En terme de diversification géographique, nous souhaitons aller dans les zones où le coton n'est pas la principale source de revenus, les grandes villes comme Bamako et les capitales de régions. En termes

de diversification sectorielle, nous nous organisons pour introduire au Mali Sud les activités d'élevage, maraîchage, et culture du maïs dans le financement des caisses.

- En termes d'organisation et de gouvernance de l'institution. Kafo Jiginew a 18 ans. C'est une organisation mature. Nous devons renforcer encore son équipe de direction, l'encadrement de base et le contrôle interne. Des systèmes d'information plus modernes et un encadrement rapproché sont ainsi prévus. Je ne vais pas moi-même être un directeur éternel.
- En matière de gestion du personnel nous allons travailler à l'élaboration de plans de carrière pour asseoir une institution qui ait une vision claire.

Un document de 200 pages a été élaboré qui propose un plan d'actions avec des projections financières. De nombreux changements sont ainsi envisagés, comme celui d'un transfert de notre siège de Koutiala à Bamako. La création d'un organe financier est aussi en projet, en partenariat avec d'autres réseaux maliens, le Crédit coopératif français et des organismes sous-régionaux (on pense au Centre d'innovation financière, Cif) basé à Ouagadougou au Burkina Faso).

On veut avoir une bonne assise, pour faire face à tous les besoins nouveaux. De plus en plus, le besoin de ressources à moyen — long terme se fait sentir. Aujourd'hui 90 % des dépôts concernent des dépôts à vue.

**GDS :** *Avez-vous un message spécial à adresser aux lecteurs de Grain de sel ?*

**AS :** Aux lecteurs de *Grain de sel* je voudrais dire que l'institution fonctionne bien. Que chacun soit rassuré. Les turbulences du mois de juin ne sont qu'un triste souvenir. Pour preuve notre participation au prix de la transparence du CGAP, où nous sommes en bonne position. Je vous remercie pour cette tribune que vous avez bien voulu m'offrir : en effet, nous avons jusqu'à présent pu largement communiquer au Mali, mais aucun journal extérieur ne m'avait donné l'occasion d'expliquer la fin de cette histoire. Kafo Jiginew est une IMF saine, qui se porte bien. Que chacun en soit assuré. ■



© Afdi

# Écrire pour partager les expériences et les savoir-faire

► RENFORCEMENT DES CAPACITÉS,  
COMMUNICATION

Anne-Sophie Saywell, Groupe *initiatives* et François Doligez, Iram.  
gr-initiatives@groupe-initiatives.org

► Le Groupe *initiatives* rassemble six organisations françaises de coopération au développement réunies pour échanger et réfléchir sur les méthodes et les pratiques du développement. Pour participer aux réflexions sur ces enjeux institutionnels, le Groupe *initiatives* publie *Traverses*. Le Centre d'expertises politiques et institutionnelles en Afrique, Cepia, est un espace d'études et de réflexion sur les politiques publiques et les institutions en Afrique. Il est lié au réseau Alliance pour refonder la gouvernance en Afrique. Tél. Groupe *initiatives* : 33 (0) 1 43 94 73 27 [www.groupe-initiatives.org](http://www.groupe-initiatives.org) Tél. Cepia : 223 229 69 30

**L**A CAPITALISATION d'expérience est devenue incontournable pour les acteurs de la solidarité internationale et contribue à améliorer la qualité et la pertinence des actions menées. C'est pour contribuer à cette réflexion sur la coopération au développement que le Groupe *initiatives* publie, depuis 1997, la revue *Traverses*. Les articles de capitalisation des expériences menées dans les pays du Sud restent souvent des publications de praticiens du Nord. Ce constat a motivé l'organisation de l'atelier d'écriture. Plus qu'un simple séminaire, ce processus d'accompagnement à l'écriture de praticiens de la coopération a débuté dès mars 2005, avec le lancement d'un appel à propositions. Trois phases ont suivi : six mois d'échanges continus entre les auteurs et les animateurs pour retravailler problématique et plan, une semaine d'atelier, et quatre mois consacrés à la relecture et à la publication des textes.

**Des expériences complémentaires.** L'atelier a rassemblé onze participants, associatifs et fonctionnaires territoriaux, de six nationalités africaines différentes et quatre animateurs, maliens et français. Ces praticiens du développement, d'appartenance professionnelle multiple (anthropologie, agronomie, médecine, économie, droit, psychologie, journalisme), ont présenté des contributions qui, sous différents angles, abordent diverses facettes du développement local en lien avec la décentralisation et la démocratie locale. L'émergence des collectivités territoriales et les politiques de décentralisation y sont analysées au regard des processus de développement local et du fonctionnement de la démocratie locale.

**La démarche retenue.** L'atelier a combiné quatre types d'exercice : des séances collectives, des travaux par petits groupes, des entretiens personnalisés et un important travail individuel.

**LE GROUPE INITIATIVES a souhaité stimuler la production de sa revue *Traverses* en accueillant des textes provenant d'auteurs du Sud proches de ses conceptions, en les appuyant pour formaliser leurs savoir-faire. C'est l'objet de l'atelier d'écriture qui a rassemblé, à Bamako en octobre, quinze professionnels du développement.**

Les travaux par petits groupes ont permis, chaque jour, d'examiner un texte en entretien collectif, rendant ainsi possible une réciprocité dans le regard des participants et un bon équilibre dans les commentaires.

Le programme a aussi permis de disposer du temps nécessaire aux entretiens individuels avec les animateurs et, dès le troisième jour, avec les auteurs des textes finalisés ; ces entretiens personnalisés donnant la possibilité d'entrer dans le détail des textes et de discuter plus précisément des améliorations possibles. Ces temps de travail étaient programmés le matin, ce qui a contribué à dégager suffisamment de temps de travail individuel pour que les participants puissent reprendre leur texte en profondeur et de disposer, à la fin de la semaine, d'une version nettement remaniée. Les séances collectives, temps partagé de réflexion sur la décentralisation, ont été importantes en termes de dynamique de groupe.

**Une expérience positive, mais des questions demeurent.** Une première évaluation post-atelier fait ressortir que les participants reconnaissent tous la nécessité d'accorder une semaine exclusivement consacrée à l'écriture et à la capitalisation, trop souvent faite en marge du temps de travail le reste de l'année. Le programme interactif, les échanges de qualité et l'écoute entre les participants sont les éléments forts de la réussite de l'atelier. Seul réel regret : l'absence de femme parmi les participants.

Ce type d'expérience « atelier d'écriture » soulève quelques interrogations quant au sens de l'expression écrite en français pour des auteurs africains, qui reste une source de blocage pour plus de 80 % des acteurs de terrain. Quelles formes de capitalisation imaginer pour lever cette barrière ? Y a-t-il une spécificité africaine dans la « représentation culturelle » de l'écrit avec, comme le suggère par exemple Hamidou Magassa, une assimilation au caractère

« magique » des symboles de l'écrit ? Sans prétendre pouvoir apporter de réponses, ces questions se doivent d'être discutées dans le cadre de la préparation du prochain atelier d'écriture.

Une publication des textes réalisés est prévue en 2006 dans *Traverses* ([www.groupe-initiatives.org/traverses.htm](http://www.groupe-initiatives.org/traverses.htm)) ■



© Groupe initiatives

## TÉMOIGNAGES DE PARTICIPANTS...

« J'ai appris à écrire pour les autres, à écrire pour être lu »

« Je savais écrire un rapport, mais je me suis rendu compte qu'un article c'est différent, plus de sacrifices, d'efforts »

« Je considère l'atelier comme un test de matériau, utile pour cet article mais aussi pour des thématiques ultérieures »

## Repères

► Patrick Delmas, Inter-réseaux. Patrick.delmas@inter-reseaux.org

Voici quelques temps que *Grain de sel* souhaitait aborder la question controversée des SCV et, plus généralement, de l'agriculture de conservation (AC). Après mûre réflexion, nous vous livrons un article en rubrique « Repères ». Notre objectif ? Donner à chacun une base d'information le plus pratique et neutre possible sur ce sujet.

Cela étant dit, GDS accueillera avec joie le débat. Vous êtes un fervent partisan de l'AC pour en avoir bénéficié ? Cette innovation ne vous inspire guère ? Faites-nous part de votre expérience (gds@inter-reseaux.org).

Nous vous invitons d'ores et déjà vivement à consulter un article de Florent Maraux (agronome, chercheur associé Fida-Cirad) sur ce sujet mis en ligne sur le site de GDS : [www.inter-reseaux.org](http://www.inter-reseaux.org)

## Qu'est-ce que l'agriculture de conservation ?

LE PRÉCÉDENT ARTICLE publié en rubrique « Repères » de *Grain de sel* était consacré à la révolution verte, dont le modèle a souvent été jugé incompatible avec la notion de développement durable. Des alternatives permettant d'augmenter la production agricole tout en étant durables écologiquement, économiquement et socialement doivent être explorées. Parmi les alternatives les plus notoires, on trouve des pratiques variées que l'on désigne sous le nom générique d'agriculture de conservation (AC) et qu'un nombre croissant d'agriculteurs a commencé à mettre en œuvre, partout dans le monde. Ce « Repères » fait un point sur ces AC.

**Le sol, un milieu extraordinairement vivant mais fragile.** À l'origine, la majorité des régions tempérées et inter-tropicales étaient couvertes de forêts. Leur mise en culture demandait l'abattage de la végétation puis un brûlis. Ce système apportait aux cultures les éléments minéraux accumulés par la végétation qui les avait puisés dans les couches profondes du sol.

Un temps de culture suffisamment court (2-3 ans) permettait d'éviter l'envahissement progressif des mauvaises herbes. La restauration de la fertilité des sols, la lutte contre les adventices et la protection du sol étaient ensuite assurées par une jachère arborée longue (15 ans et plus). L'augmentation de la pression foncière a provoqué une mise en culture de plus en plus fréquente puis permanente des terres. Certaines des fonctions jadis assurées par la jachère ont été assurées par d'autres moyens : apport d'engrais et de matière organique, labour pour nettoyer la parcelle (en enfouissant les résidus) et améliorer la structure du sol. Souvent l'ensemble de ces pratiques n'a pas permis le maintien de la fertilité des sols et s'est accompagné de phénomènes importants d'érosion : dans certains cas, la dégradation des sols a entraîné de véritables catastrophes écologiques comme le phénomène d'érosion éolienne qui toucha les grandes plaines américaines dans les années 30 ; dans beaucoup de pays tropicaux, l'érosion due à l'eau a fait disparaître les sols fertiles de dizaines de milliers d'hectares. Ce fut le cas par exemple à Madagascar sur les pentes des collines.

### L'agriculture de conservation s'appuie sur l'activité biologique du sol.

En contre-pied aux techniques prévalant ces dernières décennies, où le sol n'est qu'un support matériel qu'il suffit d'aérer par un travail physique et d'enrichir en fertilisant, l'agriculture de conservation vise le maintien de la fertilité des sols et leur protection contre l'érosion (conservation du sol) par une redynamisation de l'activité et de leur fonctionnement biologique. Des pratiques qui ont en commun de reposer sur l'application simultanée de trois principes complémentaires : (1) un travail minimal du sol, (2) la protection permanente du sol par une couverture végétale (vivante ou sèche), et (3) la pratique systématique de rotations culturales plus diversifiées. L'agriculture de conservation ne peut être confondue avec l'agriculture biologique, car elle utilise des produits phytosanitaires et des engrais chimiques.

À partir des années 50, en Amérique du Nord, à cause de la dégradation des sols, les fermiers abandonnent le labour et laissent sur le sol les résidus de cultures jusqu'au semis suivant. Ils sèment ensuite directement après avoir détruit les mauvaises herbes à l'aide d'herbici-

des. Cette méthode est ensuite utilisée avec succès dans les années 70 au sud du Brésil. Par contre, dans les zones à climat chaud et forte pluviométrie d'Amérique du Sud, les résidus de récolte se décomposent trop rapidement et ne protègent pas suffisamment le sol qui se retrouve exposé à l'érosion. D'où l'idée développée par les chercheurs et agriculteurs brésiliens, reprise par les chercheurs du Cirad<sup>1</sup> d'obtenir une couverture permanente qui protège le sol des agressions climatiques. Les travaux des chercheurs vont plus loin et proposent un ensemble de techniques s'inspirant d'un écosystème forestier, naturellement stable et durable et basé sur une forte activité biologique. Au travail mécanique se substitue un travail biologique — assurant la structuration du sol, le recyclage des éléments minéraux et une meilleure gestion de l'eau —, qui est complété par le recours aux herbicides pour contrôler les plantes de couverture. Ces techniques seront adoptées massivement dans les grandes exploitations mécanisées de la région des « cerrados » dans le centre du Brésil à partir des années 90 et sur le front pionnier d'Amazonie.

Ces travaux ont abouti à la mise au point des « techniques SCV », semis direct sous couvert végétal permanent, considérées comme le *must* en matière d'agriculture de conservation car fonctionnant comme un écosystème forestier.

### Des surfaces en augmentation croissante<sup>2</sup>

Les superficies consacrées à l'AC sont estimées à près de 95 millions d'hectares en 2005 (6 % des surfaces agricoles mondiales) et enregistrent une croissance de 15 % par an. Cet accroissement provient principalement de la grande agriculture mécanisée d'Amérique du Sud (45 % des surfaces agricoles au Brésil) et du Nord (20 % aux USA) et poursuit un essor initié depuis plus de 30 ans.

En Europe et notamment en France, les agriculteurs adoptent progressivement des techniques culturales simplifiées qui remplacent le labour par un travail superficiel du sol. L'objectif est d'intervenir le plus rarement et judicieusement possible (fabrication du lit de semence) pour pré-

1. Centre de coopération international en recherche agronomique pour le développement.
2. 3<sup>e</sup> Congrès mondial de l'agriculture de conservation, Nairobi, Kenya, 3 au 7 octobre 2005.



### COTON EN SEMIS-DIRECT DANS DES RÉSIDUS DE TIGES DE CÉRÉALES OU AVEC PAILLES IMPORTÉES

server une continuité verticale du sol où les réseaux de canaux souterrains créés par les racines, les vers de terre, etc., permettent une bonne circulation de l'eau et de l'air, et surtout une utilisation de toute la profondeur par les cultures. De nombreux agriculteurs choisissent cette option de préférence à un recours trop systématique aux herbicides. Semis direct et utilisation des plantes de couvertures font l'objet de nombreux essais.

**Une agriculture très technique.** L'AC fait appel à des savoirs et des techniques très élaborés : il s'agit en effet de gérer simultanément des facteurs physiques (sol, climat), chimiques (sol) et biologiques (plantes), et dans le domaine biologique, de s'intéresser aux interactions des différentes plantes mais aussi à toute la faune du sol. De plus, la question des herbicides (nécessaires lorsqu'on ne laboure plus) est un des points clés pour l'AC. Pour les petits agriculteurs, il s'agit de maîtriser une technologie nouvelle et délicate et d'arriver à s'approvisionner et s'équiper en conséquence. Pour les grandes agricultures mécanisées, il s'agit d'éviter d'entrer dans une nouvelle spirale non maîtrisable (les mauvaises herbes acquièrent des résistances croissantes aux molécules herbicides, etc.).

**Et dans les pays africains.** En Afrique sub-saharienne notamment francophone, des équipes de recherche travaillent sur l'expérimentation de ces innovations et l'acquisition de références dans des milieux et des systèmes agraires très variés et souvent différents de l'Amérique du Sud. Ces équipes doivent également prendre en compte les stratégies, les contraintes et les risques pour les paysans africains. Le Cirad intervient sur la mise au point des SCV principalement à Madagascar, seul pays où des actions de diffusion sont en place (plus de 3 000 producteurs expérimentent ces techniques sur un millier d'ha) mais également au Nord Cameroun et depuis peu au Mali. Dans d'autres pays comme le Bénin, la recherche agronomi-

que s'oriente également vers différentes technologies permettant de mieux gérer la fertilité des sols.

L'adoption de l'agriculture de conservation demande des changements majeurs tant des itinéraires techniques (au niveau de la parcelle) que dans l'organisation et la gestion de l'exploitation agricole et du terroir (par exemple pour y mieux associer agriculture et élevage).

**De la recherche à la diffusion : un défi à relever.** Les principes agronomiques qui soutiennent l'agriculture de conservation sont convaincants. Jusqu'à présent, ces nouveaux systèmes de culture sont adoptés dans différentes parties du monde par des agriculteurs pratiquant une agriculture mécanisée, avec de bons niveaux de formation et des capacités fortes de gestion, dans des environnements économiques favorables. Leur adoption par les agriculteurs familiaux d'Afrique et de Madagascar pose plus de difficultés du fait de la diversité des situations mais surtout des contraintes et des risques existant : accessibilité des intrants, divagation des animaux empêchant la mise en place de couvertures végétales, feux de brousse, absence de politiques d'appui et de conseil prenant en compte ces nouvelles techniques innovantes, etc.

L'histoire de la recherche et de la vulgarisation compte un bon lot d'échecs en matière de transfert de technologies. Toute introduction d'innovation exige un dialogue approfondi avec les paysans pour leur mise au point et l'identification des conditions d'application.

Il est temps maintenant que le débat sur les intérêts et limites de l'agriculture de conservation et sur sa diffusion, trop réservé aux spécialistes, s'engage entre toutes les parties concernées et notamment les organisations paysannes. ■

## Principes du semis direct sous couverture végétale permanente (SCV)

LE CIRAD ET SES PARTENAIRES ont développé des systèmes dans lesquels le sol n'est jamais travaillé, et où une couverture morte ou vivante est maintenue en permanence. Les pailles proviennent des résidus de cultures, de cultures intercalaires ou de cultures dérobées utilisées comme « pompes biologiques ». Ces plantes ont des systèmes racinaires puissants et profonds et peuvent recycler les nutriments des horizons profonds vers la surface, où ils pourront être utilisés par les cultures principales. Elles produisent aussi rapidement une importante biomasse et peuvent se développer en conditions difficiles comme en saisons sèches, sur des sols compactés, et sous une forte pression des adventices.

Ensuite, la couverture peut être tuée (coupée ou par pulvérisation d'herbicide), ou gardée vivante mais contrôlée par une application à faible dose d'herbicides spécifiques. La biomasse n'est pas enfouie dans le sol mais elle est conservée en surface. Cela évite sa dilution et permet au sol d'agir comme un réacteur biologique.

Finalement, les semis sont réalisés directement dans la couverture végétale laissée par les résidus desséchés de la plante de couverture, après ouverture d'un simple trou ou d'un sillon. Les Brésiliens ont conçu et vulgarisé des équipements adaptés à cette technique pour tous les types d'agriculture : semoirs motorisés pour les grandes exploitations, semoirs à traction animale, roues semeuses et cannes planteuses pour les petites. Les agriculteurs les plus modestes peuvent également utiliser un simple bambou ou une houe. ■

### Sources utilisées pour la rédaction

Les nombreux documents du Cirad. En particulier le site « Réseau agro-écologie ». <http://agroecologie.cirad.fr/index.php?rubrique=accueil&langue=fr> et le site du Cirad à Madagascar : [www.cirad.mg/fr/scv.php](http://www.cirad.mg/fr/scv.php)  
Le site du réseau « Agriculture de conservation ». [www.agriculture-de-conservation.com/](http://www.agriculture-de-conservation.com/)  
Le site de « Agri-réseau », service public canadien. [www.agrireseau.qc.ca/Grandescultures/navigation.asp?operateur=sitevoc&sitevoc=13609](http://www.agrireseau.qc.ca/Grandescultures/navigation.asp?operateur=sitevoc&sitevoc=13609)

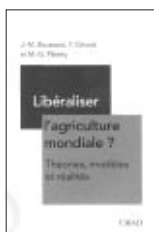
## Kiosque



**Migrants de l'arachide. La conquête de la forêt classée de Pata. Casamance, Sénégal.**  
Mamady Sidibé

Située dans la région de Kolda (sud du Sénégal), la forêt classée de Pata a été illégalement investie à partir de 1978 par des migrants wolof et toucouleur venus du Saloum. Dans cette entreprise migratoire, l'ambition affichée des Wolof est de se consacrer à la culture de l'arachide. En revanche, les Toucouleur ont décidé de s'adonner, en priorité, à l'élevage. Aujourd'hui les données sont différentes. L'avancée inexorable des pionniers arachidiers (les Wolof), la diminution du potentiel fourrager et la disparition de la plupart des points d'eau ont considérablement fait reculer les limites du front pâturé. Ces contraintes, couplées à l'accumulation financière très rapide que permet la culture de la graine, comparativement à l'élevage, font que les Toucouleur se mettent de plus en plus à l'école des Wolof. En définitive, dans cette forêt, la tendance est à l'uniformisation des pratiques spatiales.

À travers champs. IRD éditions,  
juillet 2005. 301 pages, 35 €. ISBN : 2-7099-1565-0



**Libéraliser l'agriculture mondiale ? Théories, modèles et réalités.**

J.-M. Boussard, F. Gérard, M.-G. Piketty. Cirad.

Le commerce des matières agricoles se trouve, dans une majorité de pays, plus ou moins déconnecté du marché, et libéraliser les échanges semble paré de tous les avantages. Pourquoi, pour la majorité des économistes, la libéralisation de l'agriculture serait-elle plutôt une bonne chose, et pourquoi une telle controverse à ce sujet ? Pour l'essentiel la réponse se trouve dans « les modèles économiques », et c'est là le cœur de l'ouvrage : de manière accessible, il explique pourquoi et comment ces modèles économiques sont fabriqués. Au passage sont exposées avec une grande clarté des notions telles que l'aversion pour le risque, l'instabilité des marchés, etc.

Cette mise au point permet d'expliquer sur quelles bases scientifiques reposent les arguments des partisans d'une libéralisation et de ceux qui contestent cette optique. Un recul intéressant dans le cadre du débat qui fait rage à propos de l'OMC.

Centre de coopération en recherche agronomique pour le développement (Cirad)  
135 pages, 14 €. ISBN : 2-87614-619-3

**La filière riz au Mali : compétitivité et perspectives de marché**

P. Baris, J. Zaslavsky, S. Perrin

Les importations de riz au Mali ont considérablement augmenté ces dernières années traduisant un décrochement de l'offre nationale par rapport à la demande des consommateurs. D'ici 2015, les besoins supplémentaires sont estimés à 275 000 tonnes. Une augmentation de la production ne peut venir que d'une extension des aménagements rizicoles, mais au profit de quel type d'agriculture ? Le document fait le point de la filière riz au Mali, présente les perspectives et ébauche différentes stratégies qui illustrent les options possibles permettant de concilier concrètement lutte contre la pauvreté et développement économique.

Document de travail n°5, Agence française de développement, septembre 2005, 62 pages.  
Document téléchargeable sur le site de l'AFD :  
[www.afd.fr/jahia/webdav/site/myjahiasite/users/administrateur/public/publications/documents-travail/n5-riz.pdf](http://www.afd.fr/jahia/webdav/site/myjahiasite/users/administrateur/public/publications/documents-travail/n5-riz.pdf)



**Politiques publiques et pauvreté à Madagascar. La filière riz, moteur de croissance ou facteur de crise ?**

Louis Bockel

« Quelles politiques de développement privilégier pour stimuler la réduction de la pauvreté rurale à Madagascar ? ». L'ouvrage, chiffres et cartes à la clé, propose, en réponse à cette question, une analyse de la pauvreté rurale et des stratégies des ménages malgaches au regard notamment d'une analyse de la filière riz et des voies d'amélioration de la productivité et des revenus. Dans un second temps, la stratégie de développement malgache est traitée. Cette partie conclut sur le besoin de traiter simultanément politiques et programmes d'investissement public ciblé. Autant d'éléments d'information qui rappellent le rôle clé de l'agriculture et du développement rural dans la réduction de la pauvreté, une priorité admise par les institutions et la recherche, mais dont il faut encore convaincre décideurs et bailleurs de fonds.

L'Harmattan, 2005.  
304 pages, 27 €. ISBN : 2-7475-9450-5



## Agenda

Du 19 au 23 janvier à Bamako (Mali), du 24 au 29 janvier à Caracas (Venezuela) et du 24 au 29 mars à Karachi (Pakistan) : **Forum social mondial 2006.**

Ce forum 2006, « polycentrique » qui se déroulera pour la première fois dans des lieux et moments différents est vécu comme « une opportunité pour renforcer les sociétés civiles de ces trois pays, par la convergence d'organisations qui n'ont pas forcément l'habitude d'œuvrer ensemble ». La liste complète des 584 activités inscrites à l'événement du FSM en Afrique est disponible sur le site web du FSM 2006 polycentrique à Bamako ([www.fsmmali.org](http://www.fsmmali.org)).

Du 25 au 27 janvier : **Filières agricoles : quelle place pour les paysannes et les paysans ?**

Atelier organisé par la Fepa-B, l'Afdi, l'UPA-DI et Agriterra à Bobo Dioulasso (Burkina Faso). Partager et valoriser les dynamiques en cours au sein des organisations de producteurs (OP) sur les actions collectives de mise en marché des produits agricoles ; identifier et analyser les principales difficultés sur la connaissance des marchés, la mobilisation et l'organisation des OP, les mécanismes de suivi ; proposer ensemble des façons concrètes d'amélioration, tels sont les principaux objectifs de cet atelier. Pour les atteindre, il vise à mobiliser une réflexion interne aux OP de différents pays d'Afrique de l'Ouest, un transfert de connaissances, et à capitaliser pour mieux pérenniser le processus de réflexion entamé.

Du 25 février au 5 mars 2005 : **Salon international de l'agriculture. Paris, France.**

Outre ses traditionnelles activités et concours, le salon 2006 sera, pour la première fois depuis sa création, « sans poulet »... du fait des menaces de grippe aviaire. En revanche, le coton sera à l'honneur, avec un stand du Cirad sur « Le coton au fil du temps, des marchés et des cultures », et une « journée professionnelle » consacrée à « La culture cotonnière africaine face à la mondialisation ». Près d'un milliard de personnes dans le monde sont impliquées par la culture du coton, sa transformation et sa commercialisation. Le groupe Dagrif et le Cirad se sont associés pour réaliser un véritable « espace coton », opération de communication à l'attention des visi-

teurs du salon, professionnels agricoles, grand public et décideurs.

Plus d'information sur le SIA : [www.salon-agriculture.com](http://www.salon-agriculture.com)

Du 7 au 10 mars : **Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural. Nouveaux défis et options pour revitaliser les communautés rurales. Porto Alegre, Brésil.**

La FAO organise cette conférence, « élément important de son programme, afin de remplir les engagements du sommet mondial de l'alimentation de 1996, du sommet mondial de l'alimentation : 5 ans après et du programme de développement du millénaire ».

La conférence réunira les ministres ou leurs délégués, la communauté scientifique, les organisations de la société civile et les ONG accréditées auprès de la FAO. Elle vise notamment à « Échanger les expériences, encourager l'individuation et la volonté d'actions concrètes au sein de la communauté internationale, auprès des gouvernements, des associations de producteurs et des organisations de la société civile, pour renforcer la coopération internationale et promouvoir un accès plus équitable, transparent et contrôlable à la terre et aux ressources naturelles. Plus d'information : [www.fao.org/sd/dim\\_in1/in1\\_050701a1\\_fr.htm](http://www.fao.org/sd/dim_in1/in1_050701a1_fr.htm)

Du 1<sup>er</sup> au 5 juin : **Foire internationale de l'élevage et des productions animales 2006 (Fiepa), l'élevage, moteur de développement. Antananarivo, Madagascar.**

Cette manifestation vise à promouvoir le développement des filières d'élevage à Madagascar. Elle rassemblera organisations de producteurs, entreprises d'élevages, opérateurs en amont et en aval des filières, services techniques et organismes d'appui, bailleurs de fonds et partenaires étrangers autour d'expositions, rencontres professionnelles, concours et conférences-débat. Plus d'informations : contactez l'ONG Malagasy professionnels de l'élevage à cycle court (MPE), organisatrice de l'événement : [mpe@simicro.mg](mailto:mpe@simicro.mg)

## Entre nous

Merci pour vos réactions au dernier numéro de *Grain de sel* (n°32). Le dossier « Éclairages sur la microfinance rurale » a suscité des commentaires et compléments de plusieurs d'entre vous...

N'hésitez pas à nous écrire, ce ne sera jamais en vain : si vos articles ne peuvent être publiés, ils pourront être mis en ligne, ou transmis à des membres du réseau qui le souhaitent. L'Inter-réseaux en général, et *Grain de sel* en particulier sont aussi là pour ça : faire le lien entre les lecteurs, de pays, profils et métiers différents, pour que la réflexion... ne tourne pas en rond.

Certains des messages reçus en réaction à GDS 32 ont été mis en ligne sur le site de l'Inter-réseaux. Un site qui s'affirme jour après jour comme le complément de plus en plus utile de cette version papier de la revue. Ainsi pour ce présent numéro, pourra-t-on y trouver les articles qui, faute d'espace, n'ont pu être publiés dans leur intégralité (entretien avec Johny Egg), ou n'ont pu être publiés du tout (article de Florent Maraux sur l'agriculture de conservation, entretien avec Moussa Mbaye sur les formations rurales, versions originales anglaises des entretiens avec K.-S. Gopal [Vani, Inde] et Ralph Mends-Odro [Ghana]), ainsi que des références supplémentaires sur l'agriculture de conservation et les institutions de marchés.

En décembre 2005, la rédaction de GDS a pu rencontrer, lors d'une mission en Algérie, des membres du réseau jusqu'alors peu représentés dans nos publications. Ainsi, un entretien avec Rachid Slimani, aviculteur dans la plaine de la Mitija, de même qu'un entretien avec Zoubir Sahli, de l'association Touiza à Alger seront bientôt publiés. Une ouverture vers l'Afrique du Nord des plus intéressantes, où l'on perçoit les similitudes dans les questionnements des uns et des autres face à des évolutions mondiales qui n'épargnent aucune agriculture du monde.

Souhaitons à nouveau aux lecteurs que cette année leur apporte le meilleur. En 2006, *Grain de sel* fêtera ses dix ans. À cette occasion, un numéro spécial paraîtra au mois de juin, numéro double sur le thème « Dix ans de transformations agricoles en Afrique, et après ? ».

Suite à cette publication, la revue reprendra son rythme « traditionnel », et proposera, en septembre 2006, un dossier sur le foncier et en décembre un numéro sur les jeunes ruraux dans les transitions des agricultures familiales...

Enfin, à tous les abonnés : merci de vérifier que vos abonnements ne sont pas parvenus à échéance et, si c'est le cas, de les renouveler.

# on en parle...

## Coton génétiquement modifié : le succès chinois, un phénomène local ?

**D**ÉTRACTEURS ET PARTISANS des OGM rivalisent d'arguments pour prouver les uns, la dangerosité, les autres, le caractère indispensable de ces inventions. Mais bien souvent, les arguments, partisans, ne sont pas convaincants ou manquent de sérieux. La revue de la Société française d'économie rurale présente, dans son dernier numéro, les résultats d'une enquête sur la diffusion du coton génétiquement modifié (CGM) en Chine. Pour les auteurs, la diffusion de variétés de CGM est une réussite, au moins à court terme. Pour autant, ce succès, dont les facteurs sont identifiés et analysés avec précision, n'est sans doute pas répliquable à n'importe quelle condition...

La production cotonnière chinoise — traditionnellement issue de la vallée du fleuve jaune — est en majorité le fait de petits paysans cultivant en moyenne 0,8 ha dont 0,3 ha de coton. Les rendements sont de 3,5 tonnes par ha (en Afrique de l'Ouest ils sont de 1,0 à 1,1 t/ha environ) avec au moins une irrigation d'appoint et une utilisation massive d'engrais et d'insecticides. Le coton est rentable avec un niveau élevé du ratio output/input (de l'ordre de 6 à 7 : bien supérieur au seuil de 3 communément admis).

Basée sur la promotion des initiatives individuelles, la réforme de la politique agricole, à partir de 1978, a provoqué une utilisation massive et non coordonnée d'insecticides. En moins de 10 ans, le principal ravageur du cotonnier (*H. armigera*), a développé une forte résistance aux insecticides, qui a entraîné une augmentation du nombre de traitements (jusqu'à 20 ou 30 traitements), une forte baisse de rendement et un retrait de la production cotonnière dans certaines zones. L'introduction de CGM a permis aux producteurs de surmonter ces difficultés. Mais d'autres facteurs expliquent leur succès...

Longtemps l'État a soutenu l'intensification par des subventions aux intrants et un prix garanti (ce soutien à la production a disparu avec l'entrée de la Chine à l'OMC en décembre 2001, condition *sine qua non* à cette entrée, revendiquée par le lobby cotonnier américain). Grâce au contrôle des importations, les paysans chinois sont quelque peu protégés du marché mondial et bénéficient d'un prix attractif. La recherche chinoise, fortement appuyée par l'État, a développé des travaux sur les biotechnologies dès le milieu des années 80, ce qui a permis au pays de mettre au point ses propres gènes Bt et lui a évité d'avoir à payer des royalties à des multinationales. Par ailleurs, ces dernières n'ont pas le monopole sur l'offre de semences. L'État leur a imposé des règles et les paysans ont toujours la possibilité d'utiliser les semences issues de leur propre production.

Un grand nombre de variétés et de nombreuses innovations culturelles appropriées ont ainsi été mises à disposition des paysans chi-

nois. En outre, l'accès aux semences CGM était relativement peu coûteux... En 2003, les semences CGM coûtaient environ 60 US\$/ha, 32 000 FCFA, (environ 40 US\$/ha, 21 000 FCFA, pour les variétés chinoises), un montant inférieur au seul coût de la redevance d'emploi que les paysans ont à payer dans les autres pays (en moyenne 60-90 US\$/ha).

La rentabilité des variétés de CGM a ainsi découlé d'un ensemble de facteurs techniques, économiques et institutionnels propres à un contexte bien spécifique (niveau élevé d'intensification, prix attractifs, recherche performante et implication forte de l'État - notamment pour obtenir des règles de commercialisation des semences plus favorables pour les paysans). Il serait donc erroné de considérer qu'un changement technique, comme l'adoption de variétés génétiquement modifiées, suffirait à faire évoluer une production dans le sens désiré et de manière durable.

Le débat aujourd'hui est de savoir si les biotechnologies correspondent à une nouvelle révolution ou une nouvelle chance pour gagner en productivité. Au regard de l'exemple chinois, l'auteur avance qu'il s'agit plutôt d'une étape supplémentaire de la révolution verte, ce qui signifie que les impacts pour les pays qui ont raté cette dernière devraient être différents et moins favorables. De plus, le succès des CGM reste sous la menace de l'apparition de ravageurs toujours plus difficile à combattre. Une menace qui semble se concrétiser déjà en Chine, dans certaines provinces (dégâts accrus de la chenille *Spodoptera litura*, grosse chenille indolente qui semble profiter de la place laissée libre par *H. armigera*). Or cette réalité est rarement rapportée.

« Diffusion du coton génétiquement modifié en Chine : leçons sur les facteurs et les limites d'un succès ». Fok Ah Chuen Michel et al. P.5-32 In *Économie rurale* 285, janvier-février 2005, [www.sfer.asso.fr](http://www.sfer.asso.fr)

## RECEVOIR GRAIN DE SEL

*Grain de sel* est diffusé par abonnement gratuit pour les ressortissants du Sud, et payant au Nord (20 euros pour 4 numéros, chèque à l'ordre de Adeprina – Inter-réseaux). Pour vous abonner, envoyez un courrier postal avec vos prénom, nom, adresse postale et adresse de courrier électronique à Inter-réseaux, 32 rue Le Peletier, 75009 Paris ou un message à : [secretariat@inter-reseaux.org](mailto:secretariat@inter-reseaux.org)



Direction générale  
de la Coopération internationale  
et du Développement

DGCI

directeur de la publication **Dominique GENTIL**  
rédactrice en chef **Anne PERRIN**  
comité de rédaction **Roger BLEIN, Patrick DELMAS, Jean-Claude DEVÈZE, Daouda DIAGNE, Jean-Valère NGOUBANGOMI, Souleymane OUATTARA, Sébastien SUBSOL, Marie-Pauline VOULO**  
dessins **Stew PATRIKIAN**  
conception graphique, mise en œuvre **Bureau Issala**  
photogravure, impression **IMB, 14400 Bayeux**  
éditeur **Inter-réseaux – 32, rue Le Peletier 75009 Paris**  
téléphone : +33 (0) 1 42 46 57 13  
télécopie : +33 (0) 1 42 46 54 24  
[gds@inter-reseaux.org](mailto:gds@inter-reseaux.org)  
[www.inter-reseaux.org](http://www.inter-reseaux.org)  
dépot légal : décembre 2005  
ISSN 1274-3895